



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 février 2022  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Point 164 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

## Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . . .	5
C. Coopération au niveau régional . . . . .	11
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	12
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	12
II. Ressources financières . . . . .	26
A. Vue d'ensemble . . . . .	26
B. Contributions non budgétisées . . . . .	27
C. Gains d'efficience . . . . .	28
D. Taux de vacance . . . . .	28
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	29
F. Formation . . . . .	29
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	30
III. Analyse des variations . . . . .	31
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	35



---

V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/305 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale .....	35
A.	Assemblée générale .....	35
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	44
Annexes		
I.	Définitions .....	45
II.	Organigrammes .....	47
Carte	.....	50

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 (exercice 2022/23), dont le montant s'élève à 61 039 200 dollars, compte non tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 519 000 dollars.

D'un montant de 61 039 200 dollars, ce budget est en augmentation de 4 501 400 dollars (8,0 %) par rapport aux crédits de 56 537 800 dollars ouverts pour 2021/22.

Ce budget couvre le déploiement de 218 observateurs militaires, de 27 membres des contingents, de 12 membres de la police des Nations Unies, de 85 fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions), de 163 fonctionnaires recrutés sur le plan national, de 18 Volontaires des Nations Unies et 10 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile opérationnelle, composante militaire et composante Appui). Les effectifs de la MINURSO ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	7 201,1	7 703,9	8 158,1	454,2	5,9
Personnel civil	22 058,0	22 178,1	24 545,7	2 367,6	10,7
Dépenses opérationnelles	26 980,7	26 655,8	28 335,4	1 679,6	6,3
<b>Montant brut</b>	<b>56 239,8</b>	<b>56 537,8</b>	<b>61 039,2</b>	<b>4 501,4</b>	<b>8,0</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 645,5	2 531,0	2 752,5	221,5	8,8
<b>Montant net</b>	<b>53 585,3</b>	<b>54 006,8</b>	<b>58 286,7</b>	<b>4 279,9</b>	<b>7,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	302,3	519,0	519,0	–	–
<b>Total</b>	<b>56 542,1</b>	<b>57 056,8</b>	<b>61 558,2</b>	<b>4 501,4</b>	<b>7,9</b>

## Ressources humaines

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Emplois de temporaire <sup>c</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>									
Effectif approuvé (2021/22)	–	–	–	13	9	–	–	–	22
Effectif proposé (2022/23)	–	–	–	13	9	1	–	–	23
<b>Composantes</b>									
Composante civile opérationnelle									
Effectif approuvé (2021/22)	–	–	12	4	–	–	–	10	26
Effectif proposé (2022/23)	–	–	12	4	–	–	–	10	26
Militaires									
Effectif approuvé (2021/22)	218	27	–	2	1	–	–	–	248
Effectif proposé (2022/23)	218	27	–	2	1	–	–	–	248
Appui									
Effectif approuvé (2021/22)	–	–	–	63	153	–	18	–	234
Effectif proposé (2022/23)	–	–	–	65	153	–	18	–	236
<b>Total</b>									
Effectif approuvé (2021/22)	218	27	12	82	163	–	18	10	530
Effectif proposé (2022/23)	218	27	12	84	163	1	18	10	533
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>2</b>	–	<b>1</b>	–	–	<b>3</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) dans sa résolution [690 \(1991\)](#) et a autorisé la dernière prorogation en date, jusqu'au 31 octobre 2022, dans sa résolution [2602 \(2021\)](#).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui repose sur le compromis et qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (composante civile opérationnelle, composante militaire et composante Appui), qui découlent du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINURSO ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2021/22, y compris lorsqu'elle résulte de reclassements, est analysée pour chaque composante.
5. La Mission, dont le quartier général se situe à Laayoune, est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de sous-secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force, qui occupe un poste de classe D-2. La MINURSO continuera d'opérer à Laayoune et dans 11 autres sites : 1 site à Tindouf (Algérie), 9 bases d'opérations au Sahara occidental et une présence militaire à plein temps à Guerguerat.

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui**

6. Les opérations menées par la Mission à l'appui de son mandat dépendent de plusieurs facteurs, à savoir : les parties continuent de négocier en vue de trouver une solution politique au conflit au Sahara occidental, les hostilités cessent et le personnel des Nations Unies est libre de circuler au Sahara occidental.
7. La MINURSO poursuivra ses activités d'observation et de surveillance pour créer un environnement propice à la cessation des hostilités, continuera d'apporter son concours à l'Envoyé personnel du Secrétaire général et aux proches collaborateurs de celui-ci dans l'exercice de leurs fonctions, en particulier à l'occasion des déplacements dans la région, aidera le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à mettre en œuvre le programme de mesures de confiance une fois que celui-ci reprendra, et apportera un appui logistique à la délégation observatrice de l'Union africaine à Laayoune, à son retour.
8. Dans le cadre des activités liées à la lutte antimines, la Mission continuera d'assurer la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies en procédant à l'inspection des itinéraires de patrouille et de soutien logistique à l'est du mur de

sable, à la neutralisation d'urgence des explosifs et munitions et à la formation du personnel militaire et civil aux risques. Lorsque la situation le permettra, elle effectuera de nouveau des levés et reprendra les opérations de décontamination dans les zones contaminées par des mines et des restes explosifs de guerre, y compris dans des zones qui étaient précédemment considérées comme sûres, à l'est du mur de sable, en coopération avec le Bureau sahraoui de coordination de la lutte antimines et de spécialistes du déminage sous contrat. À cet égard, la Mission continuera de s'employer à persuader le Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro (Front POLISARIO) et l'Armée royale marocaine d'autoriser la reprise de ces activités, qui ont été interrompues en raison des hostilités en cours. La sûreté et la sécurité des observateurs militaires de la MINURSO seront ainsi mieux assurées, puisque les risques liés aux engins explosifs seront amoindris. Lorsque les conditions de sécurité le permettront, la Mission envisage de décontaminer, à l'est du mur de sable, 3 millions de mètres carrés dans des zones considérées comme contaminées ainsi que dans des champs de mines et dans des zones contaminées par des bombes à sous-munitions, dont des zones considérées comme sûres avant novembre 2020. Au cours de l'exercice 2022/23, la Mission continuera de communiquer avec les parties au sujet des activités de lutte antimines afin d'obtenir des informations détaillées sur les lieux où des hostilités ont eu lieu et le type de munitions utilisées, et d'organiser, à l'intention des membres de son personnel militaire ou civil nouvellement affectés ou transférés, des séances de formation aux risques liés aux engins explosifs. Elle participera également au renforcement des capacités du Bureau sahraoui de coordination de la lutte antimines en organisant régulièrement des réunions de coordination avec les acteurs de la lutte antimines à l'est du mur de sable et apportera des conseils techniques en fonction des besoins. L'Armée royale marocaine continuera de se charger des activités de décontamination à l'ouest du mur de sable, la MINURSO fournissant, sur demande, des conseils techniques par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines. En outre, le Service de la lutte antimines continuera de mettre à jour et de gérer le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines de sorte que la Mission dispose des informations les plus récentes sur les dangers posés par les mines et les restes explosifs de guerre.

9. Si le programme de mesures de confiance du HCR reprend, la Mission facilitera les visites familiales, en chargeant des membres de la police des Nations Unies et du personnel médical militaire de les encadrer.

10. L'environnement opérationnel de la MINURSO continue d'être caractérisé par des problèmes de sécurité tant pour la Mission que pour les parties au conflit, en raison de la présence de mines et de restes explosifs de guerre, ainsi que de la reprise des hostilités et des problèmes de sécurité et de sûreté qui en découlent dans des pans entiers du territoire situés près du mur de sable. Bien que la MINURSO n'ait pas fait l'objet de nouvelles menaces directes de la part de groupes terroristes depuis la mi-2017, le risque que des groupes extrémistes s'en prennent au personnel civil recruté sur le plan international ou au personnel militaire de la Mission est toujours considéré comme modéré.

11. La composante Appui de la MINURSO continuera de fournir un appui efficace et rationnel à la composante militaire dans l'accomplissement des activités relevant de son mandat, ainsi qu'à la petite composante civile opérationnelle. Dans ce contexte, on suppose que les parties continueront de fournir à la Mission des installations et des services, même si celle-ci continuera d'être principalement tributaire de ses convois terrestres à cet égard.

12. Il est à espérer que les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) diminueront au fur et à mesure qu'augmentera le nombre de personnes vaccinées parmi les membres du personnel des Nations Unies et dans la population

locale. Il est toutefois impossible de prévoir de manière fiable si on reviendra aux conditions opérationnelles antérieures à la COVID-19 au cours de l'exercice, en raison de l'apparition continue de variants et de la menace d'une quatrième vague. Le contexte actuel engendre donc divers problèmes de taille pour ce qui est des conditions d'emploi du personnel civil et du personnel en tenue. Ainsi, les modalités en place actuellement concernant la relève du personnel en tenue et les activités de la chaîne d'approvisionnement continueront d'entrer dans le cadre de la planification des ressources et des opérations de la Mission.

13. Lancé à la MINURSO en 2020, le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est utilisé régulièrement pour planifier, évaluer, adapter et renforcer les opérations en vue d'améliorer l'exécution des activités prescrites, ainsi que pour orienter l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats. Il est également régulièrement utilisé pour évaluer l'efficacité et les effets des produits de la Mission ainsi que pour recenser les meilleures pratiques et les domaines dans lesquels les opérations peuvent être renforcées. La MINURSO se sert également des données et des analyses centralisées dans le Système pour mieux montrer aux États Membres, notamment dans les rapports du Secrétaire général et lors des séances d'information du Conseil de sécurité, en quoi elle contribue à l'évolution de la situation et les difficultés auxquelles elle se heurte.

14. La MINURSO a mis à profit ses processus de planification interne pour orienter l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats, son objectif étant de s'assurer a) que ces cadres mettent l'accent sur ses grandes priorités ; b) qu'ils sont fondés sur les dernières analyses du contexte local et des nouvelles perspectives ; c) qu'ils ciblent les acteurs considérés comme jouant un rôle essentiel dans la promotion du changement et l'exécution des tâches prescrites ; d) qu'ils tiennent compte des évaluations de sa performance et de son impact ; e) que les indicateurs des cadres de budgétisation axée sur les résultats sont alignés sur les indicateurs et produits axés sur l'impact du Système complet de planification et d'évaluation de la performance et mettent donc de plus en plus l'accent sur l'impact. L'utilisation de ce système aux fins de l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats a également aidé la MINURSO à se concentrer sur les produits qui ont les effets les plus marqués, notamment les efforts menés sans relâche par les responsables civils et militaires pour obtenir l'accord des parties s'agissant de poursuivre les activités de surveillance de l'évolution du conflit sur le terrain, malgré les restrictions, et le maintien d'une chaîne logistique permettant le réapprovisionnement des bases d'opérations situées à l'est du mur de sable. Il a été estimé que les efforts visant à reprendre les opérations de déminage humanitaire à l'est du mur de sable pouvaient également avoir un impact important. Cependant, alors que les inspections des itinéraires de patrouille et les interventions de neutralisation des explosifs et munitions se poursuivent, les efforts visant à reprendre les opérations de déminage humanitaire à l'est du mur de sable n'ont pas abouti jusqu'à présent. La MINURSO continuera de coopérer avec le Front POLISARIO et l'Armée royale marocaine en vue d'obtenir qu'ils autorisent la reprise du déminage humanitaire.

15. Le personnel en tenue de la MINURSO comprend 218 observateurs militaires et 12 membres de la police des Nations Unies, ainsi que 7 officiers d'état-major et 20 membres des contingents affectés à une unité médicale, et a des capacités de soutien logistique autonome qui se limitent à des services médicaux et à des fournitures diverses. Il est donc entièrement tributaire des services de logistique et des services essentiels fournis par la Mission. En raison de la dispersion géographique et de l'éloignement des bases d'opérations, il est difficile pour la Mission d'obtenir des gains d'efficacité qui tiennent à des économies d'échelle ou au périmètre d'intervention.

16. La Mission s'acquitte de son mandat au moyen de patrouilles terrestres et aériennes effectuées par des observateurs militaires des Nations Unies, qui sont déployés dans une zone couvrant 266 000 kilomètres carrés. Des observateurs militaires feront des patrouilles terrestres tous les mois et parcourront plus de 62 000 kilomètres carrés ; ils patrouilleront également par hélicoptère, à raison de quelque 170 heures de vol par mois. La MINURSO continuera de revoir sa stratégie globale en matière de patrouilles aériennes et terrestres, de même que la couverture des zones à risque, et d'ajuster les itinéraires et les horaires des patrouilles en fonction des conditions de sécurité sur le terrain. Elle ne pourra atteindre les objectifs fixés que si les conditions de sécurité s'y prêtent.

17. Depuis la reprise des hostilités en novembre 2020, la MINURSO continue de se heurter à des difficultés concernant la liberté de circulation à l'est du mur de sable. Si les vols de ravitaillement vers les bases d'opérations sont régulièrement autorisés, le Front POLISARIO continue d'empêcher les convois terrestres de franchir le mur de sable, invoquant des raisons de sécurité. Le fait de dépendre uniquement des déplacements aériens à l'est du mur de sable présente un certain nombre de difficultés pour la Mission sur le plan de l'approvisionnement, de la maintenance et de la livraison de carburant et de matériel lourd. Les convois terrestres restent le moyen le plus efficace d'acheminer des fournitures aux bases d'opérations situées à l'est du mur de sable et d'y assurer des services de maintenance. La Mission est en communication constante avec le Front POLISARIO pour encourager la coopération à cet égard, car la reprise des convois terrestres sera essentielle au réapprovisionnement des bases d'opérations de la Mission situées à l'est du mur de sable. Si ces convois ne sont pas autorisés à reprendre, la Mission devra revoir sa tactique de sorte que les bases d'opérations soient réapprovisionnées en temps voulu et de manière durable.

18. Comme suite à l'examen indépendant effectué en 2018 dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général relative à un examen d'ensemble des opérations de maintien de la paix, la MINURSO a amélioré son efficacité opérationnelle, notamment en modernisant ses activités de surveillance et d'observation et en utilisant au mieux les techniques novatrices et les nouvelles technologies, de façon à rendre ses opérations de surveillance militaire moins gourmandes en ressources et plus efficaces. Les mesures prises visaient à améliorer l'alerte rapide et à suivre en permanence la situation sur le terrain, à faire en sorte que des enquêtes sur les allégations de violations du cessez-le-feu soient ouvertes rapidement, compte tenu des moyens existants, et à intervenir dans les points chauds de façon à désamorcer les tensions et à empêcher une escalade. Depuis la reprise des hostilités en novembre 2020, la Mission a davantage recours aux technologies de télésurveillance telles que l'imagerie satellitaire, en particulier dans les zones du territoire où des tirs sont signalés.

#### **Activités d'appui de la mission**

19. Au cours de l'exercice 2022/23, la MINURSO maintiendra et améliorera l'appui administratif et logistique apporté aux activités prévues ainsi qu'aux nouvelles activités et veillera à ce que l'exécution des tâches prescrites se fasse dans un souci de qualité et d'économie.

20. Un certain nombre de projets liés au plan d'action environnemental de la mission et au Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030) sont prévus pour l'exercice 2022/23, notamment la modernisation des infrastructures et le remplacement du matériel vétuste par des technologies à rendement énergétique élevé. Il est également prévu de réduire de 10 % les émissions de dioxyde de carbone à l'échelle de la Mission. Ainsi, la MINURSO installera un système hybride diesel-

photovoltaïque de 100 kilowatts sur la base d'opérations de Smara, qui couvrira 95 % de la demande en électricité et permettra de réduire la consommation de combustibles fossiles servant à la production d'électricité. L'installation de quatre systèmes électriques hybrides diesel-photovoltaïques à Smara sera ainsi achevée, ce qui permettra d'obtenir une diminution pouvant aller jusqu'à 40 % de la consommation de carburant destiné aux groupes électrogènes et, par conséquent, une diminution des émissions de dioxyde de carbone.

21. La MINURSO continuera de remplacer progressivement ses infrastructures et son matériel vétustes, l'objectif étant de mettre en place une approche systématique et planifiée visant à assurer le respect des normes d'hébergement à la Mission. Ainsi, pendant l'exercice 2022/23, la Mission remplacera les appareils de climatisation obsolètes par du matériel fonctionnant au moyen de réfrigérants économes en énergie et respectueux de l'environnement. Quant à la dernière phase de remplacement du système d'éclairage classique par des luminaires à diodes électroluminescentes économes en énergie, elle s'achèvera en juin 2023 au plus tard. La Mission prévoit également d'élargir à toutes ses bases d'opérations l'initiative écologique visant à lutter contre la poussière et la formation de dunes en plantant des arbres qui seraient irrigués avec de l'eau recyclée provenant de réservoirs de stockage des eaux usées.

22. La Mission poursuivra les travaux de construction et de rénovation de logements et d'équipements sociaux qui font le plus défaut, et de mise aux normes des logements qui ne le sont pas, en particulier dans deux bases d'opérations situées à l'est du mur de sable, Mijek et Agüenit, et assurera les services d'ingénierie et effectuera les travaux d'infrastructure liés à la sécurité du camp, notamment l'installation de projecteurs tout autour des bases d'opérations. En outre, la Mission continuera de consolider et de renforcer ses systèmes de gestion de l'eau et des eaux usées, notamment en poursuivant le remplacement des stations d'épuration de l'eau et des équipements de traitement des eaux usées, qui sont vétustes. Il est proposé de conclure, d'ici au milieu de l'exercice 2022/23, un nouveau contrat concernant les services d'appui technique destinés aux bases d'opérations situées à l'est du mur de sable, l'objectif étant d'améliorer les services liés à la maintenance et à la réparation des infrastructures, ce qui deviendra essentiel à la suite de la fermeture des points d'accès entre l'ouest et l'est du mur de sable.

23. La Mission continuera également d'évaluer quel est l'impact environnemental de ses ateliers et d'améliorer les normes concernant les pièces de rechange recyclées et l'élimination des déchets fluides.

24. La Mission évaluera s'il est envisageable d'utiliser de l'eau épurée aux fins de consommation sur les bases d'opérations et étudiera la possibilité de remplacer l'eau en bouteille, qui est peu écologique, puisque cela produit des déchets plastiques, par des solutions respectueuses de l'environnement.

25. La Mission continuera de s'employer à exécuter dans son intégralité le programme quinquennal de remplacement des véhicules, qui consiste à remplacer les véhicules arrivés en fin de vie ou ayant été endommagés ou gravement détériorés par les conditions difficiles et le terrain accidenté. Elle prévoit de remplacer 15 véhicules de patrouille lourds et une dépanneuse lourde. En outre, elle achètera deux véhicules de transport logistique, qui serviront à transporter les travailleurs et le matériel depuis les bases d'opérations situées à l'ouest du mur de sable, et vers ces bases.

26. La Mission continuera de moderniser les installations servant au stockage du carburant en commandant, pour les bases d'opérations d'Agüenit et de Mijek, six réservoirs métalliques standards conformes aux normes environnementales de 15 000 litres pour le diesel, qui remplaceront les réservoirs souples, ainsi qu'en mettant en

service, sur les bases d'opérations d'Auserd et d'Oum Dreyga, deux réservoirs métalliques conteneurisés de 20 000 litres pour le carburant Jet A-1.

27. Dans le cadre des activités menées aux fins du renforcement des capacités et de la continuité des opérations, la Mission formera des officiers d'état-major à la gestion des carburants, au contrôle de la qualité et au bon usage du scanneur du système électronique de gestion des carburants. Elle compte également former les responsables des subsistances à la gestion de la nouvelle catégorie qui portent sur les rations (gestion des denrées alimentaires dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies).

28. La Mission continuera de s'employer à remplacer, pendant l'exercice 2022/23, le matériel informatique et le matériel de communication obsolètes, ainsi que les systèmes connexes obsolètes, et adoptera des technologies innovantes, l'objectif étant d'améliorer la prestation de services et, conformément aux normes du secteur, de réduire au maximum le risque de panne et les répercussions lorsqu'il y en a. La modernisation de l'infrastructure existante permettra d'améliorer la sécurité informatique et de se mettre en conformité avec les directives relatives à la continuité des opérations et à la reprise après sinistre. L'infrastructure communications et informatique de la base de soutien logistique de la Mission sera progressivement modernisée ; elle servira de site de secours au quartier général de la Mission s'agissant des services essentiels. En outre, la Mission remplacera jusqu'à six abris techniques modulaires servant à l'hébergement du matériel informatique et du matériel de communication qui se trouvent sur les bases d'opérations et qui ont dépassé leur durée d'utilité estimée. Ces abris seront équipés de systèmes permettant d'en contrôler l'accès et de systèmes de surveillance. La mise en place de ces systèmes dotés de fonctionnalités techniques de sécurité permettra de faire en sorte que les services soient disponibles sans interruption, d'en améliorer la gestion et d'avoir une meilleure visibilité.

29. Les bases d'opérations de la MINURSO situées à l'est du mur de sable sont soumises à des contraintes de plus en plus lourdes sur le plan de l'approvisionnement logistique et technique. Arguant de raisons de sécurité, le Front POLISARIO n'a plus autorisé aucun convoi terrestre à des fins logistiques ou techniques à l'est du mur de sable depuis novembre 2020. Les livraisons de carburant, la réparation et l'entretien des équipements et des locaux ainsi que la rotation des véhicules et le transport du matériel lourd impossible à transporter par voie aérienne en ont été perturbés. Ces restrictions touchant les opérations à l'est du mur de sable ont également perturbé le réapprovisionnement en aliments secs et la fourniture d'un appui technique, notamment pour ce qui est de la maintenance préventive des véhicules, des groupes électrogènes, du traitement de l'eau et des infrastructures. Comme le Secrétaire général le décrit dans son rapport sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2021/843, par. 88), les contraintes auxquelles sont soumises les bases d'opérations de la MINURSO à l'est du mur de sable deviennent insoutenables. La MINURSO poursuit activement les discussions engagées avec le Front POLISARIO afin d'obtenir que des convois terrestres puissent se rendre jusqu'aux bases d'opérations situées à l'est du mur de sable. La Mission continuera d'évaluer et de mettre en place des plans de circonstance logistiques pour assurer l'exécution du mandat dans la durée ainsi que la sûreté et la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies à l'est du mur de sable. Puisque tout repose sur la reprise des convois terrestres, la Mission risque d'être contrainte d'étudier d'autres options et solutions logistiques si aucune des possibilités envisagées en vue d'atteindre cet objectif n'aboutit.

30. La sûreté et la sécurité du personnel civil et du personnel en tenue de la Mission sont assurées de manière adéquate ; les plans d'urgence et de la gestion des risques de sécurité sont revus régulièrement, ainsi que les documents directifs connexes,

comme le prévoit le plan de sécurité et la politique de gestion des risques de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

31. En ce qui concerne le renforcement des capacités et l'accompagnement du changement, la Mission prévoit d'organiser un certain nombre de séances de formation interne sur la chaîne d'approvisionnement et la prestation de services, la gestion des projets, l'utilisation d'Umoja et les compétences en matière d'encadrement, et ce, dans l'intérêt de la Mission et du perfectionnement professionnel du personnel.

32. Il est proposé de créer, au cours de l'exercice 2022/23, quatre postes ou emplois de temporaire, à savoir deux postes soumis à recrutement international, un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) et un poste de Volontaire des Nations Unies, afin de permettre à la Mission de s'acquitter des activités essentielles prévues dans son mandat et de renforcer la Division de l'appui à la mission. De plus, la Mission a analysé la configuration actuelle de ses effectifs, y compris les postes qui sont vacants depuis longtemps, et propose de combler les lacunes existantes en matière de capacité en définissant de nouvelles priorités pour les effectifs civils approuvés et en formalisant les arrangements provisoires au moyen du transfert, de la conversion ou de la réaffectation de certaines fonctions, comme exposé dans le détail dans le présent rapport.

33. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2022/23 se chiffre à 61 039 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 501 400 dollars (8,0 %) par rapport au budget approuvé pour 2021/22 (56 537 800 dollars). L'augmentation des ressources demandées est essentiellement imputable : a) aux trois postes soumis à recrutement international qu'il est proposé de créer ; b) à l'application d'un nouveau barème des traitements au personnel recruté sur le plan national en poste à Laayoune et à l'application d'un échelon moyen plus élevé du barème des traitements dans le calcul des traitements des agents des services généraux, et aux taux de change ; c) à l'augmentation des droits à prestations des Volontaires des Nations Unies ; b) à la hausse des prix moyens du carburant ; e) au nouveau contrat qu'il est proposé de conclure concernant les services d'appui technique destinés aux bases d'opérations situées à l'est du mur de sable, l'objectif étant d'améliorer les services liés à la maintenance et à la réparation des infrastructures ; f) au remplacement de véhicules obsolètes, de dépanneuses et de véhicules de transport logistique. L'augmentation globale des ressources demandées est partiellement compensée par la baisse des dépenses prévues : a) concernant les services de la lutte antimines, en raison d'un changement intervenant dans le tableau d'effectifs de la Mission, le poste du spécialiste de la gestion de programme rattaché au Service de la lutte antimines devenant un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) ; b) du fait qu'il n'y aura pas d'achat de matériel spécial, dépense non renouvelable imputée à l'exercice 2021/22.

### **C. Coopération au niveau régional**

34. La Mission collabore étroitement avec le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), le Centre de services mondial à Brindisi (Italie) et Valence (Espagne) et d'autres missions présentes dans la région afin d'étudier les possibilités de coopération qui pourraient aider à gagner en efficacité, par exemple dans le domaine des ressources humaines et des opérations financières, dans le respect de l'accord de prestation de services signé avec le Centre de services régional. De plus, elle bénéficie, en fonction des besoins, du concours du Centre de services mondial en ce qui concerne les questions liées à la chaîne d'approvisionnement, à la prestation de services et aux technologies. Elle continuera de se tourner vers les missions présentes

dans la région, le Siège de l'ONU et le Centre de services mondial pour qu'ils assurent la formation interne et fournissent des services logistiques.

#### D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

35. La Mission se tient prête à fournir, moyennant remboursement, un soutien logistique au programme de mesures de confiance du HCR, qui consiste à organiser des visites familiales entre la zone à l'ouest du mur de sable et les camps de réfugiés de Tindouf (Algérie). Elle se tient également prête à fournir de nouveau un soutien logistique au bureau de l'Union africaine à Laayoune si celui-ci reprend ses activités.

36. Par ailleurs, le Représentant spécial du Secrétaire général est l'agent habilité responsable de la sécurité au Sahara occidental et dans la région de Tindouf, y compris dans les camps de réfugiés. C'est à ce titre que le Bureau de liaison de la Mission à Tindouf continuera de fournir des services de sécurité au HCR, au Programme alimentaire mondial, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Comité international de la Croix-Rouge et aux organisations non gouvernementales internationales qui interviennent dans les camps de réfugiés de Tindouf. La Mission a continué de collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes présentes dans la zone d'opérations, à savoir les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales, la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne et l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement.

#### E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

37. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I du présent rapport.

##### Direction exécutive et administration

38. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission. L'effectif proposé est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Postes approuvés (2021/22)	1	1	3	2	–	7	2	–	9
Postes proposés (2022/23)	1	1	3	2	–	7	2	–	9
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> (2021/22)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> (2022/23)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	–	–	1

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Total partiel (Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général)</b>									
Postes approuvés (2021/22)	1	1	3	2	–	7	2	–	9
Postes proposés (2022/23)	1	1	4	2	–	8	2	–	10
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Bureau de liaison de Tindouf</b>									
Postes approuvés (2021/22)	–	1	–	1	3	5	6	–	11
Postes proposés (2022/23)	–	1	–	1	3	5	6	–	11
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés (2021/22)	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Postes proposés (2022/23)	–	–	1	–	–	1	1	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (personnel civil)</b>									
Postes approuvés (2021/22)	1	2	4	3	–	12	9	–	22
Postes proposés (2022/23)	1	2	4	3	–	12	9	–	22
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> (2021/22)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> (2022/23)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Total</b>									
Postes approuvés (2021/22)	1	2	4	3	3	13	9	–	22
Postes proposés (2022/23)	1	2	5	3	3	14	9	–	23
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

### **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (création de 1 emploi de classe P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (réaffectation de 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)*

39. Le Service de la lutte antimines fournit des services à la MINURSO dans le cadre du partenariat conclu de longue date avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), conformément au mémorandum d'accord-cadre qui existe entre l'ONU et l'UNOPS. Dans son audit sur le mécanisme de suivi et d'évaluation du Service de la lutte antimines (rapport 2019/152), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a recommandé que le Service de la lutte antimines renforce son environnement de contrôle et améliore le contrôle financier ainsi que le suivi et l'évaluation. Le Comité des commissaires aux comptes a réitéré les

conclusions du BSCI et, dans son audit des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour 2020 [A/75/5 (Vol. II)], a demandé au Service de la lutte antimines d'être moins dépendant de l'UNOPS, d'accroître sa présence et sa connaissance du terrain, de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre directement certains aspects des programmes de lutte antimines et d'évaluer le partenariat avec l'UNOPS pour s'assurer qu'il est efficace par rapport au coût. À cet égard, il est proposé de faire apparaître dans le tableau d'effectifs de la Mission la personne responsable de la composante Lutte antimines de la Mission au lieu d'inscrire le montant correspondant à la rubrique Fournitures, services et matériel divers comme cela se faisait auparavant. La nouvelle approche qu'il est proposé d'adopter permettrait de faire en sorte que le Service de la lutte antimines dirige directement les activités d'évaluation de la menace, de conception des programmes, de suivi et de représentation avec les hauts responsables de la Mission et avec les parties prenantes et partenaires gouvernementaux. Les coûts afférents à l'emploi de temporaire qu'il est proposé de créer seraient compensés par une réduction correspondante des dépenses de fonctionnement à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

40. En conséquence, il est proposé de créer un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4), qui sera financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont le ou la titulaire dirigera le programme de lutte antimines de la MINURSO. Cette personne sera responsable, entre autres, de la conception de la stratégie relative au programme de lutte antimines de la MINURSO, de la planification stratégique et opérationnelle, des mesures à prendre pour faire face aux menaces, de la prestation de conseils à la direction de la Mission, de l'appui aux efforts de sensibilisation et du dialogue avec les autorités locales associées à la lutte antimines. Elle supervisera aussi les prestations et la performance des partenaires de réalisation.

41. Les ressources demandées au titre des dépenses relatives aux membres du personnel qui travaillent dans le cadre des programmes de lutte antimines sur le terrain, autres que celles afférentes à l'emploi de spécialiste de la gestion de programme susmentionné, continueront d'être inscrites à la rubrique Objets de dépense autres que les postes et serviront à financer le projet de lutte antimines, qui continuera d'être exécuté en partenariat avec l'UNOPS, comme le prévoit le mémorandum d'accord-cadre conclu entre l'ONU et l'UNOPS.

42. En outre, il est proposé de réaffecter un poste de chauffeur de véhicules légers (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et d'en faire un poste d'assistant(e) d'équipe rattaché au secrétariat du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, qui aide notamment le Représentant spécial du Secrétaire général et la ou le Chef de la Mission à gérer leur emploi du temps au quotidien. Sous la supervision générale d'un(e) fonctionnaire d'administration (P-4) et avec l'appui de l'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile), l'assistant(e) d'équipe apportera également un soutien administratif et logistique au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général dans son ensemble.

43. Dans le cadre de ses fonctions, l'assistant(e) d'équipe est amené à être en contact fréquemment avec les membres d'équipes semblables dans l'ensemble de l'Organisation, ainsi qu'avec le personnel de missions permanentes, d'entités appliquant le régime commun des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. Ayant des fonctions très diverses, l'assistant(e) d'équipe aura pour tâche principale d'apporter un appui lors des visites effectuées auprès de la MINURSO en contribuant à la préparation des emplois du temps, en organisant et en accompagnant les personnes en visite officielle à la Mission et en assurant la coordination avec les autorités locales en vue de

l'obtention des autorisations officielles et de l'organisation des déplacements dans la région.

### **Composante 1 : composante civile opérationnelle**

44. Pendant l'exercice budgétaire, la Mission continuera de suivre l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité sur le territoire et dans la région et d'en rendre compte, de renforcer son rôle de prévention des conflits en continuant de plaider auprès des parties pour une cessation des hostilités, et à engager le dialogue avec elles sur les questions ayant trait à des allégations et à des violations. Elle fournira également conseils et assistance à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour qu'il puisse aider les parties à trouver une solution politique concernant le statut définitif du Sahara occidental. Elle continuera de soutenir les mesures de confiance, si le programme dirigé par le HCR redémarre. Elle s'emploiera à réduire la menace que constituent les mines et les restes explosifs de guerre, à assurer la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies et à épauler le bureau de l'Union africaine, s'il rouvre.

45. La reprise des hostilités en novembre 2020 a très probablement entraîné une augmentation du nombre de restes explosifs de guerre disséminés sur l'ensemble du territoire, y compris dans des zones qui étaient considérées comme sûres auparavant.

---

#### *Réalisation escomptée*

#### *Indicateur de succès*

1.1 Créer un environnement porteur en vue de progresser vers une solution politique concernant le statut définitif du Sahara occidental

1.1.1 L'Envoyé personnel du Secrétaire général présente au Conseil de sécurité des exposés sur ses activités et sur l'évolution de la situation dans la zone de la Mission (2020/21 : 2 ; 2021/22 : 2 ; 2022/23 : 2)

---

#### *Produits*

- Établissement de rapports politiques et formulation d'avis destinés à l'Envoyé personnel du Secrétaire général et appui logistique lors de ses visites dans la région
- 1 rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- 2 exposés du Représentant spécial du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Sahara occidental
- 4 réunions avec les parties au conflit visant à promouvoir une cessation des hostilités et à faire le nécessaire en ce qui concerne les allégations, les violations ou toute autre évolution de la situation opérationnelle et des conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la Mission
- 3 réunions avec le Groupe des Amis et avec les États Membres à Rabat visant à solliciter leur soutien en faveur d'une cessation des hostilités et à débattre de l'évolution des opérations, de la situation sur le terrain et de l'évolution des conditions de sécurité dans le territoire
- Réunions mensuelles, sous la présidence de l'agent(e) habilité(e), de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité
- 320 revues de presse sur les questions de portée régionale et internationale concernant le Sahara occidental
- Exposés sur la situation politique, visites sur le terrain et accompagnement de délégations d'États Membres et de représentants d'organisations internationales et gouvernementales et de médias en visite à Laayoune et à Tindouf, sur demande

---

#### *Réalisation escomptée*

#### *Indicateur de succès*

1.2 Le programme de mesures de confiance administré par le HCR est actuellement suspendu. Lorsqu'il reprendra, la réalisation escomptée portera sur les progrès qui auront été faits en ce qui concerne

1.2.1 Reprise des visites familiales pour les réfugiés (allers simples) (2020/21 : programme toujours suspendu ; 2021/22 : programme toujours suspendu ;

le règlement des problèmes humanitaires, en particulier ceux qui touchent les réfugiés

2022/23 : programme susceptible de rester suspendu, mais le HCR continue de chercher des solutions)

*Produits*

- Observation et facilitation de 20 visites familiales, dans le cadre desquelles 2 100 personnes seront accompagnées par des membres de la police des Nations Unies affectés à la Mission, entre Tindouf et le territoire, dans le cadre du programme de visites familiales du HCR, et facilitation de l'évacuation sanitaire des patients et de l'organisation des visites à leur chevet à l'hôpital
- Fourniture de personnel médical militaire de la Mission aux aéroports de Laayoune, de Dakhla et de Tindouf et à bord de vols du HCR, visant à appuyer 20 visites familiales entre Tindouf et le territoire
- Réunions et séances d'information tous les deux mois avec le HCR visant à examiner la mise en œuvre du programme de mesures de confiance une fois qu'il aura repris

*Réalisation escomptée*

*Indicateur de succès*

1.3 Réduction du danger que posent les mines et les restes explosifs de guerre, ce qui améliore la sécurité et l'accessibilité du territoire

1.3.1 Pourcentage de patrouilles faites par les observateurs militaires de la MINURSO sans problème lié à des engins explosifs (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

1.3.2 Augmentation de la superficie des zones dans lesquelles on a retiré les mines et les restes explosifs de guerre dont la présence avait été constatée en surface et en profondeur, de façon à faciliter la surveillance de l'application du cessez-le-feu et à permettre au personnel de l'ONU de se déplacer en sécurité (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 3 millions de m<sup>2</sup> en surface et en profondeur ; 2022/23 : 3 millions de m<sup>2</sup> en surface et en profondeur)

*Produits*

- À l'issue d'enquêtes techniques et non techniques et du déminage manuel, levée des restrictions pesant sur 3 millions de mètres carrés de champs de mines et de zones suspectées dangereuses ou de zones où des bombes à sous-munitions avaient été larguées
- Maintien d'une équipe d'intervention d'urgence prête à intervenir à tout moment en cas de problème ou d'accident lié aux mines ou aux restes explosifs de guerre à l'est du mur de sable
- Réunions de coordination mensuelles avec les acteurs de la lutte antimines, à l'est du mur de sable
- Maintenance et mise à jour du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines dans les 30 jours qui suivent la fin des opérations de lutte antimines pour que la Mission dispose des informations les plus récentes sur les dangers posés par les mines et les restes explosifs de guerre
- Organisation, à Laayoune et dans les bases d'opérations, de 20 séances de sensibilisation et d'information portant sur les restes explosifs de guerre et de séances de remise à niveau à l'intention des membres du personnel civil ou militaire nouvellement affectés à la MINURSO
- Contrôle des itinéraires de patrouille et de soutien logistique, sur demande des composantes militaire et civile, pour que les déplacements à l'est du mur de sable se fassent à l'abri des dangers posés par les mines et les restes explosifs de guerre
- Prestation de conseils techniques à la demande de l'Armée royale marocaine concernant la remise à disposition des terres, le contrôle des itinéraires et l'éducation au danger des engins explosifs, conformément aux Normes internationales de la lutte antimines

## Facteurs externes

Les parties au conflit coopèrent ; la prolongation de la pandémie de COVID-19 associée à la fermeture des frontières et à l'imposition de restrictions liées aux voyages et une évolution défavorable de la situation politique ou des conditions de sécurité ont des répercussions sur le programme de déminage et entraînent la suspension des activités ; la reprise des hostilités entraîne une augmentation du nombre déjà élevé de restes explosifs de guerre

Tableau 2

**Ressources humaines : composante 1 (composante civile opérationnelle)**

Catégorie	Total								
<i>I. Police des Nations Unies</i>									
Postes approuvés (2021/22)	12								
Postes proposés (2022/23)	12								
<b>Variation nette</b>	–								
<i>II. Personnel fourni par des gouvernements</i>									
Postes approuvés (2021/22)	10								
Postes proposés (2022/23)	10								
<b>Variation nette</b>	–								
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
<b>Section des affaires politiques</b>									
Postes approuvés (2021/22)	–	–	2	1	1	4	–	–	4
Postes proposés (2022/23)	–	–	2	1	1	4	–	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (personnel civil)</b>									
Postes approuvés (2021/22)	–	–	2	1	1	4	–	–	4
Postes proposés (2022/23)	–	–	2	1	1	4	–	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (I à III)</b>									
Postes approuvés (2021/22)	26								
Postes proposés (2022/23)	26								
<b>Variation nette</b>	–								

**Composante 2 : composante militaire**

46. La composante militaire de la Mission continuera de surveiller les activités des parties et de dialoguer avec elles pour faciliter la cessation des hostilités et atténuer les tensions. Pendant l'exercice 2022/23, la priorité sera donnée à la poursuite des patrouilles aériennes et terrestres lorsque cela est possible, à l'analyse des données obtenues dans le cadre des activités de surveillance au sol et de surveillance aérienne et au dialogue avec les parties. La composante militaire aidera la composante civile à

réduire la menace que représentent les mines et les restes explosifs de guerre des deux côtés du mur de sable en marquant les zones contaminées découvertes au cours des patrouilles régulières et en surveillant la destruction des mines et des restes explosifs de guerre à l'ouest du mur de sable.

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateur de succès</i>
2.1 Cessation des hostilités	2.1.1 Accord sur une cessation des hostilités, qui est respecté par les parties
	2.1.2 Absence de violations graves du cessez-le-feu et des accords militaires (2020/21 : 0 ; 2021/22 : 0 ; 2022/23 : 0)

*Produits*

- Surveillance fiable, au sol et dans les airs, de l'ensemble du territoire, et particulièrement des zones prioritaires
- 7 réunions avec les dirigeants militaires de chaque côté
- 33 912 jours-personnes de patrouilles terrestres motorisées, à raison de 4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille et de 27 patrouilles par jour pendant 314 jours
- 208 visites de liaison par des observateurs militaires au quartier général des forces armées des deux parties
- 2 016 heures de patrouille aérienne à partir de 9 bases d'opérations visant à inspecter les unités et sous-unités des postes de commandement des forces militaires de l'Armée royale marocaine et du Front POLISARIO (56 heures de vol en moyenne par hélicoptère et par mois, à raison de 3 hélicoptères pendant 12 mois)

*Facteurs externes*

Les parties sont disposées à faciliter et à maintenir la liberté de circulation des observateurs militaires. L'évolution de la situation politique ou des conditions de sécurité provoque une suspension des activités. Les patrouilles terrestres sont accompagnées par une escorte armée à l'est du mur de sable, et les restrictions concernant les patrouilles nocturnes sont maintenues.

Tableau 3  
**Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)**

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé (2021/22)	218
Effectif proposé (2022/23)	218
<b>Variation nette</b>	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé (2021/22)	27
Effectif proposé (2022/23)	27
<b>Variation nette</b>	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
<b>Bureau du commandant de la force</b>									
Postes approuvés (2021/22)	–	1	–	–	1	2	1	–	3
Postes proposés (2022/23)	–	1	–	–	1	2	1	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (personnel civil)</b>									
Postes approuvés (2021/22)	–	1	–	–	1	2	1	–	3
Postes proposés (2022/23)	–	1	–	–	1	2	1	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (I à III)</b>									
Effectif approuvé (2021/22)									248
Effectif proposé (2022/23)									248
<b>Variation nette</b>									–

### Composante 3 : appui

47. La composante Appui est chargée d'assurer, dans les meilleurs délais, des services efficaces, rationnels et responsables pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en obtenant des gains d'efficacité. Cet appui sera fourni à 257 membres du personnel militaire et du personnel de police, 266 membres du personnel civil et 10 membres du personnel fourni par des gouvernements. La gamme des services proposés comprendra toutes les formes d'appui administratif, logistique ou technique : application des recommandations d'audit ; opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; ressources humaines ; services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures ; gestion du carburant ; technologies géospatiales, informatique et télécommunications ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; services relatifs au personnel en tenue ; gestion des véhicules et services de transport terrestre ; questions transversales telles que l'égalité des genres et la sensibilisation au VIH/sida.

#### Réalisation escomptée

#### Indicateurs de succès

3.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

3.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2020/21 : 60,1 % ; 2021/22 : ≥ 90 % ; 2022/23 : ≥ 90 %)

3.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2020/21 : 9,8 % ; 2021/22 : 7 % ; 2022/23 : 7 %)

3.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2020/21 : 28,5 % ; 2021/22 : ≥ 25 % ; 2022/23 : ≥ 25 %)

3.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires à la sélection des candidats recrutés à partir d'une liste de réserve pour les postes soumis à recrutement international (2020/21 : 62 jours civils à partir de la publication des avis de vacance ; 2021/22 : ≤ 101 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 ; 2022/23 : ≤ 101 jours civils à partir de la publication des avis de vacance)

3.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires à la sélection des candidats recrutés par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, pour tous les postes soumis à recrutement international (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : ≤ 156 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 ; 2022/23 : ≤ 156 jours civils à partir de la publication des avis de vacance)

3.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2020/21 : 51 ; 2021/22 : 63 ; 2022/23 : 67)

3.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2020/21 : 87 % ; 2021/22 : ≥ 85 % ; 2022/23 : ≥ 85 %)

3.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2020/21 : 70 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

3.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2020/21 : 1 800 ; 2021/22 : ≥ 1 800 ; 2022/23 : ≥ 1 800)

3.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2020/21 : 17,9 % ; 2021/22 : ≤ 20 % ; 2022/23 : ≤ 20 %)

3.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

3.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2020/21 : 90 % ; 2021/22 : ≥ 98 % ; 2022/23 : ≥ 98 %)

*Produits***Amélioration des services**

- Exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement

**Audit, contrôle des risques et conformité**

- Application des recommandations du BSCI devant être mises en œuvre avant la fin de l'année (31 décembre) et des recommandations non encore appliquées formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptées par l'administration

**Services de transports aériens**

- Exploitation et entretien de 5 appareils (2 avions et 3 hélicoptères)
- Fourniture d'un total de 4 080 heures de vol pour l'ensemble des services, à savoir le transport de passagers, le fret, les patrouilles et les missions d'observation, les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires primaires et secondaires
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 5 appareils, ainsi que pour 10 aérodromes et sites d'atterrissage

**Budget, finances et communication de l'information**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 61 039 200 dollars
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

**Services relatifs au personnel civil**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif autorisé de 276 civils (85 agents recrutés sur le plan international, dont 1 titulaire d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions), 163 agents recrutés sur le plan national, 18 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 680 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 53 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 1 500 demandes de voyage dans la zone de la Mission et 41 demandes en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation, et 53 demandes à des fins de formation

**Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures**

- Services d'entretien et de réparation portant sur 15 installations de la Mission réparties dans 11 sites
- Exécution de 18 projets de construction, de rénovation et d'aménagement dans 11 sites
- Exploitation et entretien de 68 groupes électrogènes et de 4 sites de production d'énergie solaire appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien des installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau appartenant à l'ONU : 10 puits (2 puits à Bir Lahlou, 2 à Tifariti, 2 à Mehaires, 2 à Agüenit et 2 à Mijek) et 10 stations d'épuration et de traitement des eaux dans 10 sites (au quartier général de la Mission à Laayoune et dans les

bases d'opérations de Smara, Mahbas, Mehaires, Tifariti, Bir Lahlou, Oum Dreyga, Auserd, Mijek et Agüenit)

- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 15 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 15 sites [5 sites à Laayoune, 9 bases d'opérations militaires et Bureau de liaison de Tindouf (Algérie)] et de services de restauration dans 1 site (Laayoune)

### **Gestion du carburant**

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 4,0 millions de litres de carburant (2,8 millions de litres de carburant Jet A-1 pour les opérations aériennes, 0,5 million de litres de diesel pour les transports terrestres et 0,7 million de litres de diesel pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de 0,015 million de litres de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 14 sites

### **Technologies géospatiales, informatique et télécommunications**

- Fourniture de 600 radios portatives, de 220 radios mobiles pour véhicules, de 60 radios fixes, de 150 radios mobiles à haute fréquence et de 35 radios fixes à haute fréquence, et fourniture de services d'appui connexes
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant 10 terminaux VSAT, 4 centraux téléphoniques, 5 liaisons hertziennes et 45 téléphones satellites, et gestion de 150 forfaits pour téléphone mobile
- Fourniture de 549 ordinateurs (100 ordinateurs de bureau et 384 ordinateurs portables pour les utilisateurs finaux et 65 ordinateurs destinés à assurer la connectivité et à être utilisés en commun) et de 84 imprimantes (74 imprimantes pour les utilisateurs finaux et 10 imprimantes collectives), pour un effectif moyen de 484 utilisateurs civils et en tenue
- Services d'appui et de maintenance pour 13 réseaux locaux et 13 réseaux étendus dans 13 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 270 395 km<sup>2</sup>, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 2 800 cartes

### **Services médicaux**

- Apport d'un appui à 1 unité médicale de niveau I appartenant aux contingents, à 3 équipes médicales de l'avant et à 6 postes dotés de personnel infirmier et paramédical et chargés des soins d'urgence et des premiers secours, dans 10 sites, pour l'ensemble du personnel de la Mission, le personnel d'autres entités des Nations Unies et la population civile locale
- Gestion des dispositifs d'évacuation sanitaire vers 5 établissements (2 établissements de niveau III et 3 de niveau IV) situés dans 4 sites à l'intérieur de la zone de la Mission, qui s'ajoutent aux 2 hôpitaux de niveau IV situés dans 2 sites à l'extérieur de la zone de la Mission [Casablanca (Maroc) et Las Palmas (Espagne)]
- Mise en place d'un programme de formation de l'ensemble du personnel de la Mission à la question du VIH/sida, comprenant notamment des activités de formation animées par des collègues
- Exploitation et gestion de centres de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH/sida

### **Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'acquisition de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 8,8 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution de 1 916 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la Mission

- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 45,3 millions de dollars, et communication de l'information y relative

### Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 257 militaires et policiers (218 observateurs militaires, 7 officiers d'état-major, 20 membres des contingents et 12 membres de la police des Nations Unies)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 1 contingent médical
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 196 observateurs militaires, 7 officiers d'état-major, 20 membres des contingents, et 2 membres de la police des Nations Unies
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et de prestations pour un effectif moyen de 225 militaires et policiers
- Appui au traitement de 329 demandes d'autorisation de voyage dans la zone de la Mission et de 26 demandes de voyage en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation et de 5 demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation en dehors de la zone de la Mission

### Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 346 véhicules appartenant à l'ONU (139 véhicules légers, 96 véhicules à usage spécial, 13 ambulances et 98 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires) et de 6 ateliers d'entretien et de réparation du matériel appartenant à l'ONU, et prestation de services de transport et de navette

#### Facteurs externes

Les parties au conflit continuent de permettre au personnel de la Mission de circuler librement. Les fournisseurs livrent les biens et services prévus aux contrats

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Section de la sécurité</b>										
Postes approuvés (2021/22)	–	–	1	1	7	9	39	–	–	48
Postes proposés (2022/23)	–	–	1	1	7	9	39	–	–	48
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de l'appui à la mission</b>										
<b>Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission</b>										
Postes approuvés (2021/22)	–	1	–	2	2	5	3	1	–	9
Postes proposés (2022/23)	–	1	1	2	2	6	3	1	–	10
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	–	<b>1</b>
<b>Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources</b>										
Postes approuvés (2021/22)	–	–	4	5	12	21	23	4	–	48

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés (2022/23)	–	–	4	5	12	21	23	4	48	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau du (de la) Chef de la gestion de la prestation de services</b>										
Postes approuvés (2021/22)	–	–	3	1	17	21	55	12	88	
Postes proposés (2022/23)	–	–	3	1	18	22	55	12	89	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	1	–	–	1	
<b>Bureau du (de la) Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>										
Postes approuvés (2021/22)	–	–	2	1	4	7	33	1	41	
Postes proposés (2022/23)	–	–	2	1	4	7	33	1	41	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel (Division de l'appui à la mission)</b>										
Postes approuvés (2021/22)	–	1	9	9	35	54	114	18	186	
Postes proposés (2022/23)	–	1	10	9	36	56	114	18	188	
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	1	2	–	–	2	
<b>Total (personnel civil)</b>										
Postes approuvés (2021/22)	–	1	10	10	42	63	153	18	234	
Postes proposés (2022/23)	–	1	11	10	43	65	153	18	236	
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	1	2	–	–	2	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Division de l'appui à la mission

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (création de 1 poste de classe P-4 et de 1 poste d'agent(e) du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation*

*Volontaires des Nations Unies : aucune variation nette (suppression de 1 poste et création de 1 poste)*

48. La Section des services médicaux a pour principales fonctions de dispenser à l'ensemble des membres du personnel de la MINURSO des soins médicaux dans la dignité et le respect des règles des Nations Unies, de fournir des services de prévention et de veiller à l'état de santé général du personnel, de coordonner les évacuations médicales primaires et secondaires à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone de la Mission et de prévoir les mesures à prendre pour faire face aux situations d'urgence médicale. Elle joue un rôle essentiel dans la composante Appui de la Mission, qui fournit un soutien administratif et logistique efficace et rationnel en vue de l'exécution du mandat de la Mission. Comme suite aux recommandations découlant de l'évaluation des risques professionnels des services de santé, réalisée par le Siège de l'ONU, il est proposé de créer un poste de médecin (P-4) au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission. Ce poste de médecin servira à améliorer les efforts de suivi liés à la prestation de services médicaux, notamment le respect des instructions permanentes de la Mission concernant le soutien sanitaire apporté au

personnel des Nations Unies et la signature et la pérennisation de mémorandums d'accord avec des hôpitaux locaux et régionaux, y compris l'hôpital militaire ainsi que les services d'évacuation sanitaire aérienne primaire. En outre, le ou la titulaire assurera la coordination avec les services médicaux du Siège de l'ONU afin d'améliorer les mesures prises dans le cadre des évacuations sanitaires primaires et secondaires à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone de la Mission, d'assurer un meilleur suivi en la matière et de prévoir les mesures à prendre pour faire face aux situations d'urgence médicale. Elle ou il assurera le suivi avec les médecins qui traiteront les patients évacués vers les hôpitaux de recours. Le ou la titulaire s'occupera également de tous les aspects sanitaires ayant trait au personnel civil de la Mission et assurera la continuité des services, puisque, étant des militaires, le (la) médecin de la force et les médecins en chef sont soumis à la relève. En outre, le (la) médecin reverra périodiquement les modalités relatives aux orientations médicales en consultation avec la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail, au Siège de l'ONU.

49. Comme suite à la restructuration organisationnelle majeure mise en œuvre à la MINURSO au cours des années précédentes, la Section des transports aériens se compose actuellement de deux groupes (le Groupe des opérations aériennes et le Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité). Aucune capacité n'est prévue en ce qui concerne les tâches liées aux terrains d'aviation et aux installations terminales, malgré ce que prévoit le Manuel des opérations aériennes (Département de l'appui opérationnel). La Section des transports aériens dispose d'un poste de Volontaire des Nations Unies, dont le ou la titulaire s'acquitte des responsabilités relatives aux installations terminales s'agissant de l'administration, de la surveillance et du contrôle de toutes les infrastructures aéronautiques nécessaires, y compris l'identification et la certification des pistes d'atterrissage pour avions et des aires de poser d'hélicoptères. Il est nécessaire de renforcer les capacités de la Section pour faire face aux risques, notamment de pertes en vies humaines ou de dommages qui pourraient être causés aux moyens et aux biens, qu'ils appartiennent ou non à l'ONU. Il est donc proposé de supprimer un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies) et de créer un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) du Service mobile) dans le Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité.

50. La création du poste d'assistant(e) aux opérations aériennes permettra à la Section des transports aériens de la MINURSO de faire en sorte que les services de sûreté, de secours et de lutte contre l'incendie soient assurés par un(e) spécialiste du Service mobile sur les terrains d'aviation et les héliports opérationnels, évitant ainsi certains risques. Les travaux d'entretien voulus seront effectués régulièrement et de manière professionnelle. L'assistant(e) aux opérations aériennes veillera à ce que les pistes d'atterrissage soient dotées de matériel en état de marche, notamment le matériel nécessaire à la conduite d'une évacuation sanitaire de jour comme de nuit (par exemple, la présence de projecteurs d'atterrissage de nuit, de manches à air éclairées et de stations météorologiques). La prise en compte systématique de la gestion des risques aériens suppose un examen périodique des services fournis, notamment en ce qui concerne les procédures et la disponibilité du matériel adéquat. L'assistant(e) aux opérations aériennes veillera à ce que le personnel militaire responsable des installations et du matériel connexe dans les bases d'opérations éloignées effectue des vérifications voulues pour s'assurer que tout fonctionne. Il ou elle procédera à une évaluation régulière des installations de secours et de lutte contre les incendies ainsi que des installations sanitaires de l'aéroport, des opérations sur l'aire de trafic, des pistes d'atterrissage, des héliports et des aires de poser d'hélicoptères et des services ayant trait au carburant. Toute préoccupation découlant

des diverses activités de gestion des risques liés aux opérations aériennes sera évaluée immédiatement et il y sera donné suite comme il se doit.

51. Il est proposé qu'une cellule de contrôle de la consommation de carburant aux fins de la prévention de la fraude et des pertes soit créée dans le Groupe des carburants afin de contrôler la consommation, d'avoir un mécanisme permettant d'en détecter et prévenir le détournement, et d'effectuer un contrôle de conformité et une gestion de la performance à l'aide du système électronique de gestion des carburants, qui sert à enregistrer, à stocker et à analyser les données relatives aux opérations ayant trait au carburant. Il est essentiel de prévenir la fraude et les pertes de carburant et de faire en sorte que le carburant soit utilisé de manière efficace et responsable à la Mission.

52. Les ressources du Groupe des carburants de la MINURSO n'étant pas suffisantes à l'heure actuelle pour supporter la charge de travail nécessaire au suivi de l'analyse des données venant du système électronique de gestion des carburants, il est proposé de créer un poste de Volontaire des Nations Unies (analyste de données). Le ou la titulaire du poste sera responsable de la gestion de la cellule de contrôle de la consommation de carburant aux fins de la prévention de la fraude et des pertes et devra suivre et analyser les tendances quant à la consommation de carburant, produire des rapports mensuels aux fins d'enquête et expliquer les écarts avec les relevés des fournisseurs concernant les opérations relatives au carburant (environ 700 opérations par mois). Compte tenu du nombre de tâches à effectuer au quotidien (collecte de données, analyse, explication des écarts et activités de suivi), un membre du personnel doit se consacrer à temps plein à ces fonctions. Ce rôle est essentiel à la gestion des risques, à la prévention de la fraude et au suivi des pistes d'audit ; il s'agit de garantir que les opérations relatives au carburant sont effectuées dans un souci d'efficacité et d'efficience. Il convient de noter que ces fonctions ne peuvent pas être prises en charge au moyen des ressources existantes. Le Groupe des carburants comprend actuellement deux agents des services généraux recrutés sur le plan national et deux Volontaires des Nations Unies, qui ont d'autres attributions relatives aux carburants (administration, opérations et maintenance) ; ils ne peuvent donc consacrer 100 % de leur temps aux fonctions susmentionnées.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) – (2)	(5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	6 211,4	6 561,5	7 073,3	511,8	7,8
Contingents	974,4	1 089,5	997,7	(91,8)	(8,4)
Police des Nations Unies	15,3	52,9	87,1	34,2	64,7
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>7 201,1</b>	<b>7 703,9</b>	<b>8 158,1</b>	<b>454,2</b>	<b>5,9</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	14 395,5	14 877,9	16 294,8	1 416,9	9,5
Personnel recruté sur le plan national	6 976,2	6 497,6	7 218,0	720,4	11,1

Catégorie de dépenses	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Volontaires des Nations Unies	621,9	706,5	788,2	81,7	11,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	64,4	65,8	212,5	146,7	222,9
Personnel fourni par des gouvernements	–	30,3	32,2	1,9	6,3
<b>Total partiel</b>	<b>22 058,0</b>	<b>22 178,1</b>	<b>24 545,7</b>	<b>2 367,6</b>	<b>10,7</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	–	13,5	13,5	–	–
Voyages officiels	324,8	521,8	629,8	108,0	20,7
Installations et infrastructures	6 309,9	4 391,5	5 190,0	798,5	18,2
Transports terrestres	1 674,2	2 633,0	2 649,1	16,1	0,6
Opérations aériennes	9 942,3	10 433,6	11 270,7	837,1	8,0
Opérations maritimes ou fluviales	184,0	55,3	65,0	9,7	17,5
Communications et informatique	3 027,2	2 841,1	2 902,6	61,5	2,2
Santé	163,6	172,0	249,9	77,9	45,3
Matériel spécial	–	100,0	–	(100,0)	(100,0)
Fournitures, services et matériel divers	5 354,7	5 494,0	5 364,8	(129,2)	(2,4)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>26 980,7</b>	<b>26 655,8</b>	<b>28 335,4</b>	<b>1 679,6</b>	<b>6,3</b>
<b>Montant brut</b>	<b>56 239,8</b>	<b>56 537,8</b>	<b>61 039,2</b>	<b>4 501,4</b>	<b>8,0</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 654,5	2 531,0	2 752,5	221,5	8,8
<b>Montant net</b>	<b>53 585,3</b>	<b>54 006,8</b>	<b>58 286,7</b>	<b>4 279,9</b>	<b>7,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>a</sup>	302,3	519,0	519,0	–	–
<b>Total</b>	<b>56 542,1</b>	<b>57 056,8</b>	<b>61 558,2</b>	<b>4 501,4</b>	<b>7,9</b>

<sup>a</sup> Sont compris dans les prévisions de dépenses pour 2022/23 un montant de 235 000 dollars provenant du Gouvernement marocain et un montant de 284 000 dollars provenant du Gouvernement algérien.

## B. Contributions non budgétisées

53. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission	3 981,5
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>3 981,5</b>

## C. Gains d'efficience

54. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	25,0	Remplacement d'un système électrique diesel par un système hybride solaire-diesel à la base d'opérations militaires de Smara
<b>Total</b>	<b>25,0</b>	

55. Au cours de l'exercice 2022/23, conformément à son plan d'action environnemental et aux recommandations de l'équipe d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, la Mission poursuivra l'installation d'un quatrième système électrique hybride solaire-diesel à la base d'opérations militaires de Smara. Elle sera ainsi moins tributaire des groupes électrogènes pendant la journée. Une fois l'installation terminée, en février 2023, le système devrait générer des gains d'efficience chiffrés à 75 000 dollars par an (compte non tenu des coûts d'entretien des groupes électrogènes fonctionnant au diesel) et réduire d'environ 95 % les besoins en carburant de la base d'opérations militaire de Smara.

## D. Taux de vacance

56. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	12,4	10,0	10,0
Contingents	(11,1)	1,0	1,0
Police des Nations Unies	91,7	90,0	83,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	9,8	7,0	7,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	0,0	0,0	0,0
Agents des services généraux	1,9	2,0	2,0
Volontaires des Nations Unies	27,8	20,0	20,0
Personnel fourni par des gouvernements	100,0	90,0	90,0

57. Les taux proposés sont fondés sur les tendances observées par le passé et tiennent compte de la situation propre à la Mission en ce qui concerne le déploiement du personnel en tenue et le recrutement du personnel civil. Concrètement, les taux

pour l'exercice 2022/23 ont été déterminés entre autres à partir des taux de vacance actuels, du taux de déploiement ou de recrutement pendant l'exercice en cours et de l'évolution de la situation prévue par la MINURSO pour le nouvel exercice.

58. Pour l'exercice 2022/23, il est proposé de réduire le taux de vacance pour la police des Nations Unies de 90 % (chiffre approuvé pour 2021/22) à 83 % pour permettre le déploiement de deux policiers chargés d'appuyer la Section de la sécurité de la Mission, plutôt qu'un seul comme lors de l'exercice 2021/22. Les deux policiers mèneront des analyses des conditions de sécurité, dans le cadre desquelles ils analyseront et exploiteront des données sur les menaces de sécurité qu'ils auront collectées auprès de sources diverses telles que les États Membres, le Département de la sûreté et de la sécurité ou encore les médias. De plus, ils effectueront des analyses de la situation et des projections pour contribuer à la sûreté et la sécurité du personnel et des opérations de la Mission.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

59. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2022/23, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 233 700 et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	153,9	–	153,9
Soutien logistique autonome	79,8	–	79,8
<b>Total</b>	<b>233,7</b>	<b>–</b>	<b>233,7</b>

Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	2,2	1 <sup>er</sup> octobre 2021	2 août 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,6	1 <sup>er</sup> octobre 2021	2 août 2021
Logistique et état des routes	0,1	1 <sup>er</sup> octobre 2021	2 août 2021
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0		

## F. Formation

60. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Consultants</b>	
Formateurs	13,5
<b>Voyages officiels</b>	
Voyages au titre de la formation	167,7
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	
Frais, fournitures et services liés à la formation	57,4
<b>Total</b>	<b>238,6</b>

61. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2022/23, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>
Formation interne	131	205	276	96	251	404	205	221	202
Formation externe <sup>a</sup>	1	28	27	3	22	26	0	4	5
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>233</b>	<b>303</b>	<b>99</b>	<b>273</b>	<b>430</b>	<b>205</b>	<b>225</b>	<b>207</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

62. Le programme de formation pour l'exercice 2022/23 vise à renforcer les compétences du personnel civil en matière de gestion, d'administration et de développement organisationnel grâce à 79 activités de formation organisées au bénéfice de 733 participants. En 2022/23, la MINURSO fera participer davantage de personnes aux formations en interne. Les formations prévues visent principalement à étoffer le savoir-faire fonctionnel et technique du personnel de la Mission dans les domaines de l'administration, des opérations aériennes, de l'informatique, du génie, des transports terrestres, des finances et du budget, des ressources humaines, des achats, de la sécurité, de la chaîne d'approvisionnement et de la gestion du matériel.

63. Pour renforcer les capacités de son personnel, la MINURSO met l'accent sur la formation interne, dont davantage de personnes pourront bénéficier. La Mission compte faire en sorte que chaque membre de son personnel suive toutes les formations obligatoires ou nécessaires au renforcement du savoir-faire.

## G. Services de détection des mines et de déminage

64. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	
Services de détection des mines et de déminage	3 028,7

65. En 2022/23, la MINURSO prévoit de nettoyer en profondeur 3 millions de mètres carrés pour en retirer les mines et les restes explosifs de guerre : elle procédera à des enquêtes techniques et à des opérations de déminage manuel et mécanique afin que ses observateurs militaires puissent se rendre dans des zones auxquelles l'accès était auparavant restreint pour participer aux activités de surveillance et afin de permettre à la population locale d'y passer en toute sécurité.

66. Par ailleurs, le Service de la lutte antimines de la MINURSO continuera de se concerter avec les parties au conflit au sujet des initiatives de lutte antimines, d'assurer l'inspection des routes et de former et de sensibiliser, peu après leur arrivée, les membres du personnel civil et militaire nouvellement recrutés ou affectés à la Mission aux mesures de sécurité relatives aux mines terrestres et de renforcer les capacités des acteurs locaux de la lutte antimines, notamment le Bureau sahraoui de coordination de la lutte antimines, dans le cadre de réunions de coordination régulières. L'Armée royale marocaine continuera de se charger des activités de décontamination à l'ouest du mur de sable, la MINURSO fournissant, sur demande, des conseils techniques. En outre, la Mission continuera de mettre à jour et de gérer le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines de façon à disposer des informations les plus récentes sur les dangers liés aux mines et aux restes explosifs de guerre. Comme indiqué au paragraphe 41, ces activités seront menées par le Service de la lutte antimines dans le cadre du partenariat avec l'UNOPS, conformément au mémorandum d'accord-cadre signé entre ce dernier et l'ONU.

67. Le programme de travail et les prévisions de dépenses au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 ont été examinés minutieusement par un comité d'examen des programmes mis en place par le Service de la lutte antimines. Ce comité est un organe pluridisciplinaire dont les membres, qui travaillent pour la Mission, le Service de la lutte antimines ou le Siège de l'Organisation, sont chargés de veiller à ce que les activités prévues dans le programme de lutte antimines de la Mission permettent à celle-ci de s'acquitter de son mandat avec efficacité et efficacité.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

68. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à la section B de l'annexe I du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	511,8	7,8 %

#### • Gestion : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)

69. La variation tient essentiellement au fait qu'en 2022/23, le montant net journalier de l'indemnité de subsistance (missions) sera de 147 dollars pour les

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

30 premiers jours (nouveau taux entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022), contre un montant de 83 dollars prévu au budget de l'exercice 2021/22.

70. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution du prix des rations alimentaires, due à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change utilisé pour les calculs étant de 0,888 euro pour 1 dollar, contre un taux de 0,837 euro pour 1 dollar dans le budget approuvé pour 2021/22.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(91,8)	(8,4 %)

**• Paramètres budgétaires : modification des taux**

71. La variation s'explique principalement par la diminution prévue des dépenses liées aux rations alimentaires, qui tient à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change utilisé pour les calculs étant de 0,888 euro pour 1 dollar, contre un taux de 0,837 euro pour 1 dollar dans le budget approuvé pour 2021/22. Cette diminution prévue est en partie contrebalancée par le fait qu'en 2022/23, le montant net journalier de l'indemnité de subsistance (missions) sera de 147 dollars pour les 30 premiers jours (nouveau taux entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022), contre un montant de 83 dollars prévu au budget de l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	34,2	64,7 %

**• Paramètres budgétaires : changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs**

72. La variation tient essentiellement aux facteurs suivants : a) il est proposé de déployer deux membres de la police des Nations Unies, plutôt qu'un seul comme lors de l'exercice 2021/22, en vue de contribuer à la sûreté et à la sécurité du personnel et des opérations de la MINURSO au moyen d'analyses de la situation et de projections ; b) le nouveau taux de l'indemnité de subsistance (missions) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 est plus élevé que celui prévu dans le budget approuvé de l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	1 416,9	9,5 %

**• Paramètres budgétaires : changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs**

73. La variation tient essentiellement aux facteurs suivants : a) l'entrée en vigueur d'un nouveau barème des traitements le 1<sup>er</sup> janvier 2022 fait que les traitements du personnel recruté sur le plan international seront plus élevés que ceux prévus dans le budget approuvé de 2021/22 ; b) il est proposé de créer deux postes de fonctionnaire international (1 P-4 et 1 agent(e) du Service mobile), le taux de vacance prévu étant de 50 %.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	720,4	11,1 %

**• Paramètres budgétaires : modification des taux**

74. La variation tient essentiellement aux facteurs suivants : a) l'application, dans le calcul des traitements des agent(e)s des services généraux, d'un échelon plus élevé

que celui retenu dans le budget approuvé de l'exercice précédent ; b) l'application, dans le calcul des traitements du personnel en poste à Laayoune pour 2022/23, du barème révisé entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020, qui est plus élevé que celui retenu dans le budget approuvé de l'exercice 2021/22 ; c) l'application, dans les calculs pour l'exercice 2022/23, d'un taux de change de 9,259 dirhams marocains pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 9,083 dirhams marocains pour 1 dollar retenu en 2021/22.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	81,7	11,6 %

• **Paramètres budgétaires : modification des taux**

75. La variation tient essentiellement aux nouvelles conditions de service des Volontaires des Nations Unies entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	146,7	222,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

76. La variation tient essentiellement au fait qu'il est proposé de créer un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) (taux de vacance prévu : 50 %), dont le (la) titulaire prendrait à sa charge des fonctions de gestion de programme liées au déminage assurées par l'UNOPS, aucun crédit n'ayant été ouvert pour ce transfert dans le budget approuvé de l'exercice 2021/22.

77. Cette augmentation est en partie compensée par le fait que la part des coûts ayant trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités relatives au projet d'appui à la mise en œuvre d'Umoja qui revenait jusqu'ici à la Mission sera désormais inscrite au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	1,9	6,3 %

• **Gestion : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

78. La variation tient essentiellement au fait qu'en 2022/23, le montant net journalier de l'indemnité de subsistance (missions) sera de 147 dollars pour les 30 premiers jours (nouveau taux entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022), contre un montant de 83 dollars prévu au budget de l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages officiels</b>	108,0	20,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

79. La variation tient essentiellement à l'augmentation du nombre de voyages prévus dans la zone de la Mission par rapport à 2021/22, les activités opérationnelles et activités de formation ayant commencé à reprendre leur cours normal, une fois les restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19 assouplies.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	798,5	18,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

80. La variation tient essentiellement aux facteurs suivants : a) le prix moyen du carburant retenu pour l'exercice est de 0,85 dollar le litre, contre 0,69 dollar le litre en 2021/22 ; b) il est proposé de conclure un nouveau contrat concernant les services d'appui technique destinés aux bases d'opérations situées à l'est du mur de sable, l'objectif étant d'améliorer les services liés à l'entretien et à la réparation des infrastructures.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	837,1	8,0 %

• **Paramètres budgétaires : évolution du prix du carburant**

81. La variation tient essentiellement au fait que le cours du carburant a augmenté, ce qui fait que le prix moyen retenu pour les calculs est passé de 0,48 dollar le litre en 2021/22 à 0,72 dollar le litre en 2022/23.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations maritimes ou fluviales</b>	9,7	17,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

82. La variation tient essentiellement au fait qu'il faudra acheter : a) 4 conteneurs maritimes supplémentaires pour le système électrique hybride solaire-diesel ; b) un conteneur de pièces de rechange pour l'épuration des eaux.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	77,9	45,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

83. La variation tient essentiellement au fait qu'il faudra acheter davantage de kits de dépistage rapide et de trousse de premiers secours à cause de la pandémie de COVID-19.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(129,2)	(2,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

84. La variation tient essentiellement aux facteurs suivants : a) les dépenses relatives aux traitements et aux fonctions de gestion de programme ont été inscrites à la catégorie du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; b) le coût journalier prévu des rations alimentaires destinées au personnel d'appui et à l'équipage des hélicoptères a diminué, passant de 7,40 dollars à 5,39 dollars.

85. La diminution des dépenses prévues est en partie contrebalancée par le fait qu'on a demandé davantage de ressources au titre des services de vacataires aux fins de l'inspection et de l'inventaire physique du matériel appartenant aux Nations Unies à l'est du mur de sable. De plus, il faudra engager un(e) infirmier(ère) et un(e) auxiliaire sanitaire, ainsi que trois conducteurs ambulanciers locaux ayant le statut de vacataire, qui seront basés à Laayoune et seront chargés d'appuyer l'unité médicale,

étant donné que des membres du personnel médical des contingents ont été déployés dans les bases d'opérations, conformément au nouvel état des besoins par unité.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

86. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINURSO portent sur les points suivants :

- a) ouverture de crédits de 61 039 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 ;
- b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 5 086 600 dollars par mois.

#### V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/305 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

##### A. Assemblée générale

##### Questions transversales

(Résolution 75/305)

---

##### *Décision ou demande*

---

##### *Mesures prises*

Se dit de nouveau gravement préoccupée par la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de représenter pour la vie, la santé et la sécurité, et souligne qu'il importe d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, notamment en utilisant des vaccins sûrs et efficaces pour le personnel civil et le personnel en tenue, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (par. 10)

Prend note des mesures qui ont été adoptées pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment pour permettre aux missions de continuer d'exécuter leur mandat tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations

La Mission continue de respecter la réglementation locale régissant les mesures de prévention de la propagation du virus dans ses locaux et elle recommande aux membres de son personnel de prendre des mesures préventives pour éviter les infections : ils sont notamment encouragés à recourir au télétravail lorsque c'est possible, à porter un masque dans les lieux publics ou en présence d'autres personnes, à éviter les lieux très fréquentés ou confinés et à adopter de bonnes pratiques en matière d'hygiène. Depuis février 2021, le personnel militaire et civil de la MINURSO reçoit des vaccins fournis dans le Territoire, par l'Armée royale marocaine et les autorités sanitaires marocaines, et à Tindouf, par les autorités sanitaires algériennes.

La MINURSO a continué d'exécuter son mandat pendant la pandémie de COVID-19. Elle a suivi et analysé l'évolution de la situation au Sahara occidental et en a rendu compte. Du fait de la reprise des hostilités et de la pandémie, l'environnement opérationnel de la Mission a profondément changé.

locales dans les pays hôtes, et prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'exécution du budget de la Mission et dans le projet de budget pour l'exercice suivant, des informations actualisées sur les conséquences de la pandémie, les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les mesures prises par la Mission pour améliorer sa préparation et sa résilience et collaborer avec les autorités du pays hôte et les acteurs régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre la pandémie (par. 11)

Note avec préoccupation les effets à moyen et à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les pays, les régions et les sous-régions en proie à des conflits et souligne qu'il importe que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies agissent, s'il y a lieu et dans la limite de leur mandat, en coordination avec les autorités nationales et les entités des Nations Unies pour promouvoir la reconstruction après les conflits, la consolidation de la paix et le relèvement après la pandémie dans les pays et régions en conflit, en particulier en Afrique (par. 12)

Rappelle les paragraphes 16 et 18 de sa résolution [69/273](#) du 2 avril 2015 et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés

Conformément aux réglementations sanitaires locales, la Mission a maintenu une présence limitée dans son quartier général à Laayoune et a mis en place des restrictions des déplacements partout où elle est présente. Elle a par ailleurs mis en place des protocoles stricts de prévention des infections qui concernaient les membres du personnel indispensable qui devaient être physiquement présents pour accomplir leurs tâches. Bien que les restrictions de circulation et les protocoles de prévention des infections aient nécessité d'importants ajustements logistiques, la Mission a continué de fournir aux bases d'opérations des matériaux et services essentiels. Cela a permis à la composante militaire de poursuivre ses activités de surveillance (par ex. des patrouilles terrestres et aériennes) sans perturbations majeures. Le plan révisé mis au point au début de la pandémie pour faire face aux problèmes logistiques posés par la COVID-19 à l'est du mur de sable reste en place. Par exemple, toutes les bases d'opérations à l'est du mur ont reçu des fournitures essentielles qui leur permettront de subvenir à leurs besoins pendant 30 jours si des circonstances imprévues l'exigent.

La Mission a centralisé toutes ses applications d'exploitation de données, qu'elle a déplacées sur un service d'hébergement en nuage pour qu'elles soient accessibles depuis n'importe où. La bande passante a été améliorée afin d'éviter qu'elle ne gêne l'accès aux applications et aux données. Afin de faciliter l'aménagement des modalités de travail, la Mission a commencé à remplacer les ordinateurs de bureau par des ordinateurs portables, en restant dans les limites du ratio autorisé, et elle a commencé à utiliser des applications déjà adoptées ailleurs dans l'Organisation, qui permettent de tenir de passer des appels en ligne et de tenir des réunions virtuelles.

La MINURSO continue de coopérer avec le Maroc, l'Algérie et le Front POLISARIO en vue de mettre en œuvre leurs mesures de prévention respectives dans la zone de la Mission.

Le Secrétariat continue de s'employer en priorité à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement ou de pays en transition. Il a redoublé d'efforts pour faciliter la

*Décision ou demande*

du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste devienne plus diverse du point de vue géographique (par. 13)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 14)

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence – appel d'offres ou invitation à soumissionner – à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et

*Mesures prises*

participation des fournisseurs de ces pays et a notamment : a) mis en place des modalités virtuelles d'ouvertures des plis, permettant ainsi à tous les fournisseurs d'y prendre part, y compris aux petites et moyennes entreprises qui n'auraient pas pu participer autrement en raison des restrictions des déplacements ou des frais de voyage ; b) pris en compte le multilinguisme en permettant aux fournisseurs de soumettre des attestations et des documents financiers dans les six langues officielles sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies au stade de l'inscription ; c) mis en place une base de données répertoriant tous les fournisseurs agréés et instauré l'obligation pour les chefs des services d'achats d'inviter les fournisseurs ayant pris part à des séminaires et s'étant inscrits au niveau de base, en particulier ceux issus de pays en développement ou de pays en transition, à participer aux appels d'offres ; d) établi un partenariat avec le réseau mondial WEConnect International visant à promouvoir les entreprises appartenant à des femmes, en particulier celles originaires de pays en développement ou de pays en transition ; e) fait traduire en espagnol et en français le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies. À l'avenir, le Secrétariat continuera d'adopter des solutions novatrices visant à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et étudiera notamment la possibilité d'organiser un séminaire qui aura pour objet de former les fournisseurs aux modalités de passation de marchés avec l'Organisation, en particulier celles relatives aux invitations à soumissionner et aux appels d'offres, ainsi que la possibilité de nouer un partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui permettra de promouvoir les entreprises appartenant à des femmes dans le cadre des marchés passés par l'ONU.

Lorsqu'elle en a la possibilité, la MINURSO a recours aux moyens et aux connaissances disponibles localement. Elle fait appel à des fournisseurs locaux pour ses projets de construction et pour se fournir les produits de base et produits finis connexes.

Les méthodes d'appel à la concurrence sont décrites au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, qui a été mis à jour en juin 2020, et plus particulièrement à la section 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence) ; on y trouve aussi des lignes directrices indiquant les

d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 15)

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (par. 16)

circonstances dans lesquelles il convient de recourir à telle ou telle méthode. En particulier, l'appel d'offres est une méthode formelle d'appel à la concurrence qui est normalement utilisée lorsque les besoins en biens et services : a) sont simples et clairs ; b) peuvent être bien exprimés quantitativement et qualitativement au moment de l'appel à la concurrence ; c) peuvent être couverts de manière simple. L'invitation à soumissionner constitue une méthode formelle d'appel à la concurrence qui est utilisée pour l'achat de biens et de services lorsque les besoins ne peuvent pas être exprimés quantitativement et qualitativement (par exemple, des services de conseil ou similaires) au moment de l'appel à la concurrence, ou pour l'achat de biens ou de services complexes lorsque les besoins peuvent être satisfaits de diverses manières et qu'une évaluation basée sur une analyse cumulative et pondérée est donc la plus appropriée. Pour les marchés d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, l'une des deux méthodes formelles d'appel à la concurrence (c'est-à-dire l'appel d'offres ou l'invitation à soumissionner) est utilisée (sauf dérogation à la procédure normale, conformément à la règle de gestion financière 105.16). Une invitation à soumissionner n'est nécessaire que pour les achats d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, mais peut également être utilisée pour des achats de moindre valeur (inférieure ou égale à 150 000 dollars) si les besoins sont complexes ou si le responsable des achats le juge approprié.

Comme indiqué dans la version la plus récente du Manuel des achats, la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs afin de garantir le respect des règles établies (par exemple, spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques fournies à toutes les parties et confidentialité des offres, etc.). On trouvera des informations détaillées sur l'adjudication des marchés et les commandes passées par les entités du Secrétariat dans le cadre de procédures formelles d'appel à la concurrence sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et sur le site Web et l'application mobile de la Division des achats. Les nouvelles informations communiquées par l'Organisation concernent notamment les méthodes d'appel à la concurrence utilisées, les possibilités de

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à continuer d'approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans son prochain rapport des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 17)

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la Mission, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 18)

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 19)

Souligne qu'il importe, dans les situations d'insécurité, de donner la priorité à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi qu'aux activités de protection des civils et demande que toutes les missions de maintien de la paix soient dotées de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat de manière efficace et efficiente, notamment lorsque celui-ci prévoit que la protection des civils soit assurée (par. 20)

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, souligne de nouveau qu'il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions d'une manière intégrée, notamment en intensifiant les activités de formation et de renforcement des capacités, en améliorant la planification de la protection des forces dans les camps des Nations Unies et en étoffant la capacité d'appréciation des situations, prie le Secrétaire général et les autorités des pays hôtes de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de ses résolutions et de celles du Conseil de sécurité pour ce qui est d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions des Nations Unies, prie le Secrétaire général de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport et note avec satisfaction l'action que mènent les États Membres pour

prolongation des contrats et le cœur de métier des fournisseurs.

La MINURSO est prête à resserrer ses liens avec le bureau de l'Union africaine à Laayoune et à lui fournir de nouveau un soutien logistique s'il parvient à un accord avec le Gouvernement marocain concernant son retour.

La MINURSO ne mène pas de projets à effet rapide.

La Mission n'emploie pas de consultants externes. Elle n'a eu recours à des consultants qu'à une seule reprise, pour une formation particulière à la gestion de projets (Prince 2), car elle ne disposait pas des compétences nécessaires en interne.

Les recommandations en matière de sûreté et de sécurité du personnel de la MINURSO sont alignées sur les méthodes de gestion des risques du Siège. Le présent document contient les demandes de ressources liées à la sûreté et à la sécurité.

Malgré les difficultés auxquelles elle fait face, la MINURSO continue de fournir au personnel des Nations Unies les divers services en matière de sûreté et de sécurité prévus dans son mandat, en s'appuyant sur le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le Groupe des gardes de sécurité continue d'assurer la sécurité physique des complexes de la Mission. Le Groupe de la sécurité incendie a dispensé plusieurs formations dans les locaux de la Mission, notamment dans des bases d'opérations. Le plan de sécurité pour le pays et le dossier relatif à la gestion des risques de sécurité ont été achevés et la Mission les met actuellement à jour en vue de leur soumission en 2022. L'équipe de coordination du dispositif de sécurité se réunit une fois par mois. Les membres de l'équipe participent aux réunions avec la direction et à d'autres réunions, notamment celles des comités et

promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies (par. 21)

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 22)

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission (par. 23)

Prie le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat et de garantir une répartition géographique aussi large que possible dans tous les départements et bureaux et pour les postes de toutes les classes, y compris les postes de directeur et ceux de la catégorie des fonctionnaires de rang supérieur, et le prie d'en

sous-comités chargés des questions relatives à la COVID-19, lorsque c'est nécessaire.

Des réunions d'information sur la sécurité ont été organisées, en personne ou à distance, au bénéfice des nouveaux arrivants. La Mission peut également compter sur les capacités d'intervention du Groupe des enquêtes sur les infractions à la sécurité et sur l'officier de permanence en cas d'incident qui menacerait la sûreté et la sécurité. Par ailleurs, des services de sécurité sont fournis à tous les invités de haut rang et aux délégations consulaires ; cela a notamment été le cas lors de la dernière visite de l'Envoyé personnel du Secrétaire général dans la zone de la Mission.

On ne dénombre aucun poste vacant durant 24 mois ou plus parmi le personnel civil de la Mission.

Dans sa résolution [66/264](#) du 21 juin 2012, l'Assemblée générale a demandé qu'il soit procédé à un examen des besoins en personnel civil à la MINURSO. L'examen a eu lieu en mars 2014 et, comme recommandé, la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues a commencé au cours de l'exercice budgétaire 2015/16 et s'est achevée au cours de l'exercice 2017/18. Pendant l'exercice 2014/15, quatre postes d'agent(e) du Service mobile ont été transformés en postes d'agent(e) des services généraux soumis à recrutement national et, au cours de l'exercice 2015/16, deux autres postes d'agent(e) du Service mobile ont été transformés de la sorte. L'examen indépendant de la MINURSO auquel il a été procédé en 2018 n'a pas permis de trouver d'autres postes pouvant être transformés en postes soumis à recrutement national. Forte de 85 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 163 fonctionnaires recrutés sur le plan national, la MINURSO compte une proportion relativement faible de personnel recruté sur le plan international.

La MINURSO applique cette recommandation et veille à ce que la répartition géographique équitable soit atteinte dans toutes les sections et tous les bureaux, et ce à tous les niveaux.

rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble (par. 24)

Se déclare extrêmement préoccupée par les retards pris dans le règlement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et prie de nouveau le Secrétaire général de faire en sorte que les demandes soient réglées dans les meilleurs délais, jamais plus de trois mois après la date de présentation (par. 25)

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 26)

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Mission et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 27)

Le Secrétariat donne la priorité aux demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et met tout en œuvre pour que toutes ces demandes soient réglées le plus rapidement possible et jamais plus de 90 jours après la date de présentation et après réception de toutes les pièces justificatives.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance exploite des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des tâches prescrites à deux niveaux : a) les changements souhaités dans le comportement, l'attitude, les connaissances, la position ou les capacités des acteurs considérés comme essentiels à l'exécution du mandat de la Mission ; b) les changements souhaités au niveau stratégique, notamment l'amélioration des conditions de sécurité ou encore la signature ou l'application de l'accord de paix par les parties. Les données relatives à ces indicateurs servent à effectuer des évaluations approfondies de l'impact et de la performance de la Mission et à recenser les progrès accomplis et les obstacles rencontrés, y compris en dehors de la sphère d'influence de la Mission. Ces évaluations sont, à leur tour, utilisées pour orienter la planification des activités et pour affiner les produits et les indicateurs de succès de la Mission. De la même manière qu'il se sert de plus en plus des résultats dégagés au moyen du Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour planifier les missions et élaborer les cadres de budgétisation axée sur les résultats, le Secrétariat recourra de plus en plus aux indicateurs de performance et aux indicateurs d'impact ainsi qu'à des analyses fondées sur les données aux fins de l'établissement des cadres de budgétisation. La MINURSO s'est également inspirée des données et des analyses centralisées dans le Système pour établir son rapport sur l'exercice budgétaire 2020/21, ce qui lui a permis de montrer l'impact que les ressources avaient eu dans ses domaines d'activité.

La MINURSO a achevé la mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance en juin 2021. Des membres de la Mission aux compétences diverses ont participé à cette mise en service, qui a été supervisée par la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Le système permet à la Mission d'évaluer la planification et les résultats obtenus de façon régulière et intégrée, de façon à garantir une exécution coordonnée des tâches prescrites, tout en tirant parti de l'expérience acquise

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l’empreinte des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés et conformément aux mandats confiés par les organes délibérants, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d’ensemble (par. 28)

Prend également note des recommandations du Comité consultatif sur l’utilisation de plateformes virtuelles et sur le recouvrement des coûts afférents au transport à bord d’appareils des Nations Unies de personnes autres que le personnel des Nations Unies, et demande instamment que, pour la mise en œuvre de ces recommandations, il soit tenu compte des circonstances propres à telle ou telle mission, sans compromettre l’exécution du mandat (par. 29)

les années précédentes et en ajustant les activités en fonction de l’évolution de la situation. La MINURSO compte mener une évaluation de la performance en 2022/23, en fonction de ses besoins et de l’évolution de la situation, et s’appuiera sur les résultats de cette évaluation pour établir son cadre de budgétisation axée sur les résultats et prévoir ses opérations.

Le recours aux données et aux analyses tirées du Système complet de planification et d’évaluation de la performance a permis de baser la prise de décisions, la communication et l’établissement de rapports sur des données concrètes. Les évaluations périodiques des performances permettent à la MINURSO d’ajuster ses activités de manière plus régulière et coordonnée et de mieux cerner le niveau de ressources nécessaire pour mener des activités là où elles auront le plus d’effet.

La Mission a lancé un plan pluriannuel en six phases en vue du remplacement des groupes électrogènes au diesel par des systèmes électriques hybrides solaire-diesel qui permettront de subvenir à 95 % des besoins en électricité des bases d’opérations isolées. L’exercice 2022/23 correspondra à la quatrième phase, au cours de laquelle de nouveaux groupes électrogènes seront remplacés. Il est également prévu de remplacer d’autres appareils et d’en améliorer certains : la Mission finira de remplacer ses climatiseurs par des appareils qui utilisent des fluides réfrigérants respectueux de l’environnement, de remplacer ses plafonniers et appliques par de nouveaux appareils d’éclairage basse consommation fonctionnant à l’énergie solaire et de remplacer la première moitié de ses modules d’hébergement préfabriqués par des locaux plus écologiques.

La MINURSO continuera d’utiliser les plateformes virtuelles, si elles remplissent efficacement leurs fonctions. Elle recouvrera les coûts afférents au transport aérien de personnes autres que le personnel des Nations Unies, conformément à la politique et aux orientations relatives au recours aux moyens aériens des opérations de paix des Nations Unies pour le transport de passagers extérieurs à ces opérations, publiées le 12 janvier 2022. Le recouvrement des coûts n’entre pas en jeu lorsqu’il a été déterminé que le déplacement visait à appuyer l’exécution du mandat de la Mission. Les passagers n’appartenant pas Nations Unies dont le déplacement n’est ni nécessaire ni lié à l’exercice de fonctions officielles ou à l’exécution du mandat de la Mission ne sont pas autorisés à voyager dans les appareils des Nations Unies.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques, la transparence et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 30)

Souligne l'importance des priorités qui ont été fixées concernant les femmes et la paix et la sécurité, et considère que la mise en œuvre de ces priorités par la mission peut contribuer à l'instauration d'une paix durable et aider à trouver des solutions politiques pérennes (par. 32)

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 33)

Dans ses documents sur la planification et les résultats et dans son cadre de budgétisation axée sur les résultats, la MINURSO rend compte de manière objective et dans les temps voulus de tous les résultats obtenus, de ses réussites et des problèmes auxquels elle fait face s'agissant de l'exécution de son mandat. Elle respecte scrupuleusement les procédures de gestion des risques, le dispositif d'application du principe de responsabilité et ses propres protocoles internes. Les cas de faute sont consignés et réglés dans le respect des politiques applicables et des meilleures pratiques.

La priorité de la Mission en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité est de faire en sorte que les femmes participent davantage au maintien de la paix. La Mission se coordonne avec les officiers supérieurs des pays fournisseurs de contingents pour accroître le pourcentage de personnel féminin en tenue déployé à la Mission. Par ailleurs, la direction de la Mission, en coordination avec le Siège, étudie des moyens d'inciter davantage de candidates de ces pays à postuler pour participer à la constitution des forces.

La Mission continue par ailleurs de travailler avec les gestionnaires de programme, le commandant de la force et le Service de la constitution des forces du Siège pour attirer l'attention sur l'importance de favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes en accordant une large place au développement des compétences du personnel en offrant des possibilités de mentorat, des programmes de formation, des programmes de gestion des aptitudes et des initiatives pilotes.

Dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il est indiqué que l'augmentation de la part de soldates de la paix dans tous les corps de métier est liée directement à l'efficacité opérationnelle. À cet égard, la Mission continue d'améliorer ses locaux pour répondre aux besoins des soldates de la paix et créer un environnement favorable à la parité et à l'égalité des genres.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINURSO, pour donner suite aux demandes formulées dans la résolution.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/75/822/Add.5)

#### *Demande ou recommandation*

#### *Mesures prises*

Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, la raison doit toujours en être systématiquement et clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes (A/74/737/Add.1, par. 16) (par. 20)

Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 22 de sa résolution 74/294, l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (par. 21)

Le Comité consultatif compte que des informations relatives à un examen de ce programme seront fournies dans le prochain projet de budget [par. 24 c) i)]

Le Comité consultatif compte que des mesures seront prises pour que le nombre de véhicules soit conforme aux coefficients standard prescrits et qu'il en sera rendu compte dans le prochain budget [par. 24 c) ii)]

Le Comité consultatif se félicite d'une plus grande représentation des femmes parmi le personnel civil et le personnel en tenue de la MINURSO et espère que la Mission poursuivra ses efforts pour accroître la représentation des femmes dans toutes les catégories de personnel (par. 32)

Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 21 de sa résolution 74/294, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission (par. 33)

Les taux de vacance proposés pour l'exercice 2022/23 sont les mêmes que ceux qui ont été approuvés pour 2021/22. Le taux de vacance effectif a été plus élevé que prévu en 2020/21 à cause des restrictions des déplacements internationaux liées à la pandémie de COVID-19.

La MINURSO se conforme à cette recommandation et veille à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement.

La MINURSO continue de revoir son programme de remplacement des véhicules pour s'assurer qu'il est aligné sur les besoins opérationnels prévus.

Le comité du parc automobile de la MINURSO a revu le parc automobile en fonction des besoins opérationnels.

La MINURSO poursuivra ses efforts pour accroître la représentation des femmes dans toutes les catégories de personnel.

La MINURSO poursuivra ses efforts pour accroître la part de membres du personnel recrutés sur le plan national dans toutes les catégories de personnel.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

#### B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

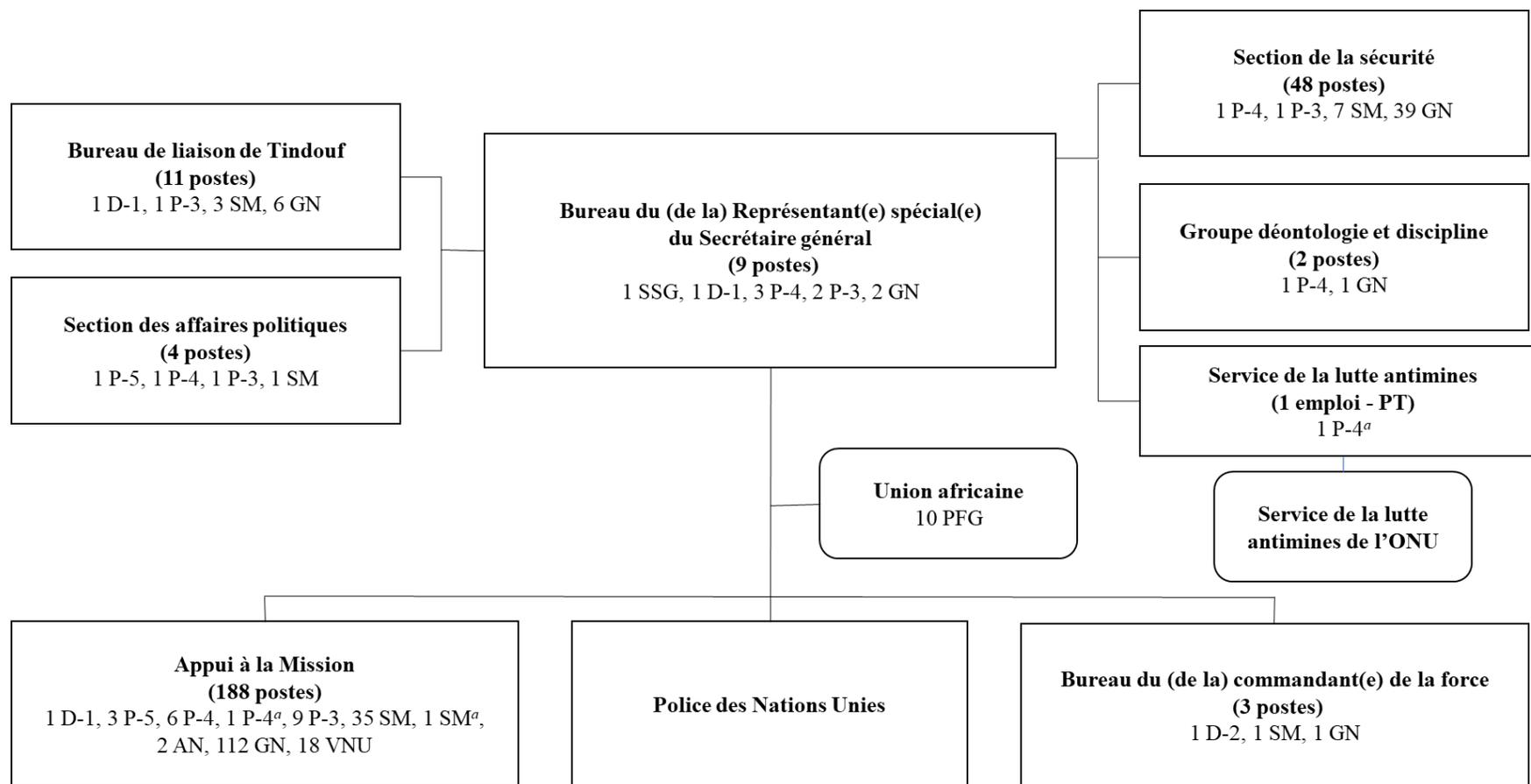
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Annexe II

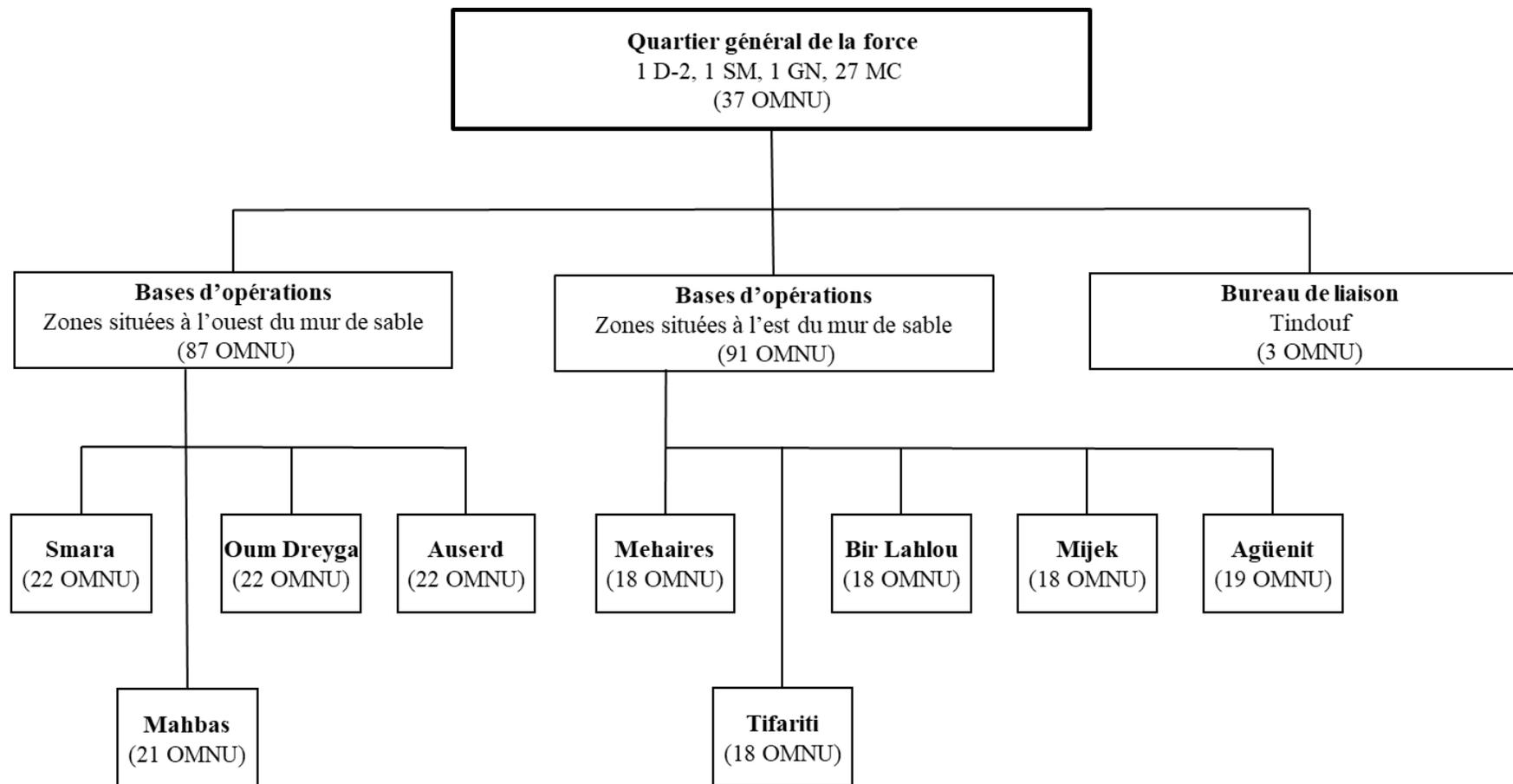
## Organigrammes

A. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental  
(exercice 2022/23)

*Abréviations* : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; D = directeur(trice) ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; P = administrateur(trice) ; PFG = personnel fourni par des gouvernements ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

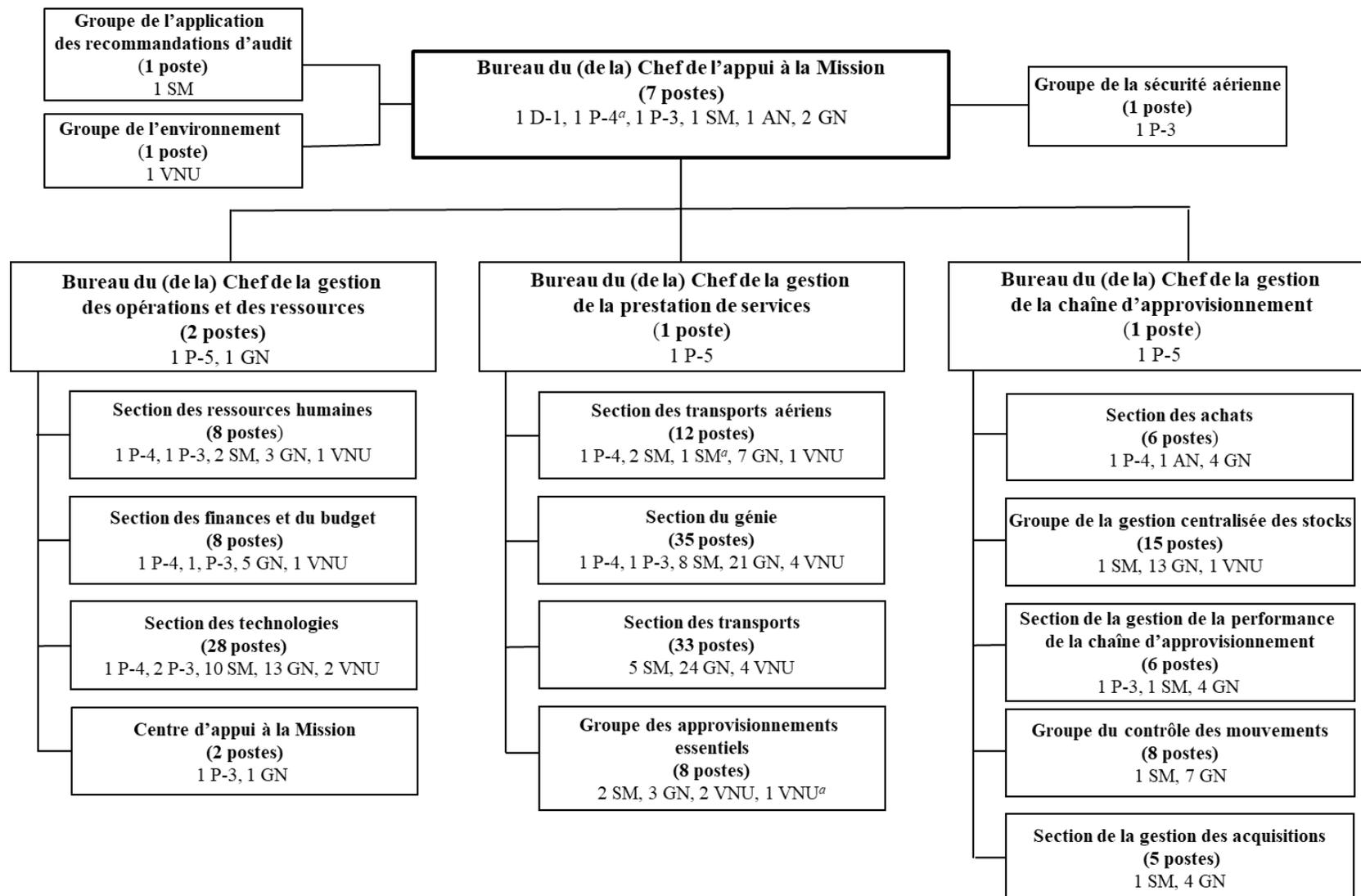
<sup>a</sup> Création.

## B. Composante militaire



*Abréviations* : D = directeur(trice) ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; MC = membre des contingents ; OMNU = observateur(trice) militaire des Nations Unies ; SM = agent(e) du Service mobile.

## C. Appui à la Mission



*Abréviations :* AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; D = directeur(trice) ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; P = administrateur(trice) ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Création.

# Carte



Map No. 8691 Rev. 94 UNITED NATIONS  
February 2022

Office of Information and Communications Technology  
Geospatial Information Section